

RÉFÉRENCES SECTEUR PUBLIC LOCAL

Les finances des collectivités territoriales, des groupements à fiscalité propre,
des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux

Mars 2009

Les comptes de l'intercommunalité et des établissements publics locaux Synthèse nationale Année 2007

Cet ouvrage présente les comptes définitifs 2007 des quelque 62.400 établissements publics locaux (EPL).

Trois ensembles d'établissements peuvent être distingués, en fonction de leur mission et de leur organisation budgétaire.

Les deux premiers forment l'intercommunalité. Il s'agit des 2.588 Groupements de communes à Fiscalité Propre (GFP) et des 16.476 syndicats de communes. Ces deux groupes constituent les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, les EPCI.

Le troisième ensemble regroupe 43.345 établissements de natures très diverses, dont le point commun est d'agir de manière spécialisée, hors du champ de la coopération entre collectivités territoriales. Il s'agit, notamment, des centres communaux d'action sociale, des caisses des écoles, des régies personnalisées, des associations syndicales de propriétaires, des centres de gestion de la fonction publique territoriale et des services départementaux de protection contre l'incendie et de secours.

La présente étude a été établie à partir de l'exploitation des comptes de gestion tenus dans les différentes nomenclatures comptables dont la M14 pour les groupements à fiscalité propre, certains syndicats et établissements publics locaux. Cette dernière a fait l'objet, au 1^{er} janvier 2006, d'une simplification marquée par un allègement des procédures complexes et une plus grande souplesse de gestion, qui ont impacté les résultats budgétaires.

En 2007, les établissements publics locaux dans leur ensemble ont réalisé 59,2 milliards d'euros de dépenses, dont 83% (49 milliards d'euros) exécutés par les seuls établissements publics de coopération intercommunale.

Le stabilisation du périmètre de l'intercommunalité se confirme en 2007. En effet, seules 1,5% de nouvelles communes (+1,6% de la population) sont rentrées dans l'intercommunalité en 2007. Toutefois, ce phénomène est logique au fur et à mesure de l'amélioration du taux de couverture territorial de l'intercommunalité.

Ainsi, les 33.414 communes (soit près de 91%) appartenant à l'une des quatre formes de groupement à fiscalité propre regroupent, au 1^{er} janvier 2007, 54,4 millions d'habitants.

La brochure consacrée aux comptes 2007 des établissements publics locaux accorde une large place aux résultats des établissements publics de coopération intercommunale, informations dont la connaissance précise est nécessaire pour apprécier l'état d'ensemble des finances publiques locales.

En outre, et pour la première fois, cette brochure accorde une place particulière à l'étude de la fiscalité des groupements à fiscalité propre. L'enrichissement de la partie fiscale dans l'analyse est une nouveauté rendue possible grâce à la création de la direction générale des Finances publiques (DGFIP) née de la fusion de la direction générale de la Comptabilité publique (DGCP) et de la direction générale des Impôts (DGI).

S O M M A I R E

Présentation de l'intercommunalité et des autres établissements publics locaux	4
I - Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	5
<i>L'analyse générale des comptes des EPCI</i>	6
L'analyse des comptes des Groupements à fiscalité propre (GFP)...	11
L'analyse du fonctionnement des GFP.....	11
L'analyse de l'investissement des GFP.....	14
L'analyse des comptes des syndicats	18
L'analyse du fonctionnement des syndicats.....	19
L'analyse de l'investissement des syndicats.....	22
La fiscalité directe locale des GFP	24
Les régimes applicables	24
La ventilation des bases d'imposition par catégorie	25
La politique de taux	27
La taxe professionnelle : principale ressource fiscale	28
Les politiques d'abattement / exonération	30
II - Tableaux et séries	32
III - Les établissements publics locaux (EPL) situés hors du champ de l'intercommunalité	52
Une variété d'établissements	53
IV - Méthodologie et lexique	62

Présentation de l'intercommunalité et des autres établissements publics locaux

L'**intercommunalité** recouvre deux catégories distinctes d'établissements publics de coopération intercommunale :

- les groupements de communes à fiscalité propre ;
- les syndicats de communes.

La notion d'intercommunalité est parfois abusivement réduite au seul champ des groupements à fiscalité propre. Toutefois, les syndicats de communes qui constituent la forme de coopération entre communes la plus ancienne, demeurent encore très nombreux, en particulier en milieu rural.

Parmi les établissements publics de coopération intercommunale, **les établissements à fiscalité propre** constituent une catégorie spécifique en raison de la nature fiscale de leurs recettes budgétaires et de l'importance de leurs interventions.

L'intercommunalité à fiscalité propre a été profondément modifiée depuis la loi relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale (loi du 12 juillet 1999). Même si les structures syndicales n'ont pas été directement affectées par les nouvelles dispositions, l'ensemble du paysage intercommunal s'est progressivement transformé.

Les effets de cette loi ont été immédiats. Ainsi, depuis l'année 2000, 169 communautés d'agglomération ont vu le jour, soit par transformation de structures anciennes, soit par création ex-nihilo. Le nombre de communautés de communes a augmenté de 56,6 % depuis 2000 pour atteindre un effectif de 2 400 au 1er janvier 2007. De plus, certaines structures existantes (communautés urbaines et communautés de communes) ont fait évoluer leur fonctionnement en adoptant notamment le régime de la taxe professionnelle unique (TPU).

Les autres établissements publics locaux, dont les résultats sont décrits en deuxième partie du présent document, sont constitués par des organismes d'administration locale à compétence très spécialisée. Il s'agit des centres communaux d'action sociale, des caisses des écoles, des établissements publics locaux à caractère industriel et commercial. S'y ajoutent des organismes tels que les centres de gestion de la fonction publique territoriale, les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Les associations syndicales de propriétaires pour l'aménagement foncier et rural (ASA, AFR...) font également partie de cet ensemble.

Chapitre I

Les établissements publics de coopération intercommunale

Les établissements publics de coopération intercommunale sont dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Un établissement public de coopération intercommunale est régi, comme tout établissement public, par le principe de spécialité. Les compétences d'un établissement public de coopération intercommunale sont définies dans ses statuts. Pour la réalisation de certains travaux ou la gestion de services publics, l'établissement se substitue à la commune dans le cadre d'un transfert voulu d'une ou plusieurs compétences.

Le champ de l'intercommunalité est ainsi partagé en deux catégories d'établissements : les groupements à fiscalité propre et les structures syndicales.

Précisions liminaires :

La Direction générale des Finances Publiques présente les résultats financiers et le dénombrement des groupements pour lesquels une comptabilité a été effectivement tenue par un comptable public durant l'exercice 2007.

Il convient de souligner que l'année 2006 avait été marquée par une simplification de la M14 qui, d'une part, a introduit une réelle souplesse de gestion pour les élus et, d'autre part, a permis de débudgétiser certaines opérations d'ordre patrimoniales (ex : mise à disposition, en affectation, intérêts courus non échus ...). Cette débudgétisation dispense l'ordonnateur de toutes prévisions au budget et le décharge d'émettre pour ces opérations des titres et des mandats.

Par conséquent, les comparaisons des données 2007 à celles de 2006 sont effectuées à champ réglementaire constant.

Analyse générale des comptes des établissements publics de coopération intercommunale en 2007

Avec la création de seulement 15 groupements à fiscalité propre, le périmètre de l'intercommunalité se stabilise. Les modifications du nombre de structures (fusion, dissolution), de la nature fiscale ou du périmètre géographique au sein de chaque catégorie de l'intercommunalité fiscalisée influent en 2007 sur une grande partie des évolutions financières.

En 2007, les niveaux d'évolution des produits et charges réels de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale (+4,7 % et +4,8 %) sont relativement stables par rapport à l'an passé (respectivement +5,6% et +4,1% en 2006).

Les produits de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale s'élèvent à 37,2 milliards d'euros dont plus des deux tiers (26,2 milliards) pour les seuls groupements à fiscalité propre.

Par construction, les reversements de fiscalité d'un groupement à fiscalité propre à ses communes membres ont été rajoutés dans les produits de fonctionnement et intégrés dans les charges de fonctionnement. A côté de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire, cette rubrique « reversements de fiscalité » comprend les restitutions sur impôts sur les spectacles, sur taxe de versement de transport plus spécifiques aux syndicats. Pour ces derniers, les montants sont insignifiants.

L'investissement direct des établissements publics de coopération intercommunale progresse à un rythme très modéré (+1,4%) par rapport à l'exercice précédent (+14,0 %) et les emprunts baissent (-2,9%). Ces évolutions sont expliquées par les syndicats. Avec une baisse de 1% de leurs effectifs, ils affichent une chute aussi bien de l'investissement direct (-11,4%) que du recours à l'emprunt (-15,6%). Les groupements à fiscalité propre quant à eux participent davantage à l'équipement communal (+15,2%) en 2007.

Les Groupements à Fiscalité Propre (GFP)

Ils comprennent les Syndicats d'Agglomération Nouvelle, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communautés de communes.

Les différentes formes existant aujourd'hui sont le fruit d'évolutions législatives successives :

Les communautés urbaines (CU) instaurées par la loi du 31 décembre 1966 et régies par les dispositions des articles L5215-1 et suivants du CGCT, regroupent, dans de grandes agglomérations urbaines, la gestion de services et d'équipements. Elles exercent des compétences obligatoires en matière d'urbanisme, de logement (logement social et constructions scolaires), de voirie (construction, parcs de stationnement) et de gestion de services (transport urbain des voyageurs, services de secours et de lutte contre l'incendie...).

Leur caractère urbain a été réaffirmé par la loi du 12 juillet 1999 qui impose pour leur création une taille démographique minimum (500 000 habitants). Cette même loi institue la taxe professionnelle unique. Les nouvelles communautés urbaines exercent désormais six blocs de compétences obligatoires :

- le développement et l'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire ;
- l'aménagement de l'espace communautaire en matière de plan d'occupation des sols et d'organisation des transports urbains ;
- l'équilibre social de l'habitat ;
- la politique de la ville ;
- la gestion de services d'intérêt collectif ;
- la protection et la mise en valeur de l'environnement, ainsi que la politique de cadre de vie.

Les communautés urbaines créées avant l'entrée en vigueur de la loi du 12 juillet 1999 peuvent adopter les nouveaux statuts de l'intercommunalité (régime fiscal de la taxe professionnelle unique et champs de compétences obligatoires). Elles bénéficient ainsi de la dotation spécifique d'intercommunalité.

Deux communautés urbaines ont été créées en 2001 par transformation d'une communauté de communes et d'un district.

Au 1^{er} janvier 2007, on décomptait sur le territoire 14 communautés urbaines.

Les communautés d'agglomération (CA) (art. L5311-1 et suivants du CGCT) créées par la loi du 12 juillet 1999 constituent une nouvelle forme de regroupement urbain dotée de compétences obligatoires dans quatre domaines :

- le développement économique ;
- l'aménagement de l'espace communautaire ;
- l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire ;
- la politique de la ville.

Elles peuvent également exercer des compétences optionnelles choisies parmi l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, l'assainissement, l'eau, la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (lutte contre la pollution, les nuisances sonores, etc. ...), et enfin la construction, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Elles doivent adopter la taxe professionnelle unique et compter au moins 50 000 habitants.

Au 1^{er} janvier 2007, la France comptait 169 communautés d'agglomération.

Les communautés de communes (CC) (art L5214-1 et suivants du CGCT), créées par la loi ATR du 6 février 1992, intègrent obligatoirement dans leur champ de compétences l'aménagement de l'espace et le développement économique.

La loi du 12 juillet 1999 confère à cette structure un caractère rural. Les nouvelles communautés de communes déterminent librement leur régime fiscal en instaurant soit une fiscalité additionnelle sur leurs 4 taxes, soit une taxe professionnelle unique. Leur régime de compétences obligatoires est allégé, une seule compétence optionnelle étant désormais associée aux deux blocs de compétences obligatoires.

Au 1^{er} janvier 2007, 2 400 communautés de communes avaient été créées.

Les syndicats d'agglomération nouvelle (SAN) (art L5332-1 et suivants du CGCT) sont issus de la réforme du 13 juillet 1983 qui a modifié le statut des villes nouvelles créées en 1965.

Les syndicats d'agglomération nouvelle ont vocation à se transformer progressivement en communautés d'agglomération, lorsque les opérations de construction et d'aménagement déclarées à leur création seront considérées comme terminées. Le syndicat d'agglomération nouvelle d'Evry, dans l'Essonne, a été le premier à se transformer en communauté d'agglomération en 2001. En 2004, le syndicat d'agglomération nouvelle de Cergy et le syndicat d'agglomération nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines ont suivi le même schéma de transformation.

Cette évolution continue, puisqu'au 1^{er} janvier 2007, après la transformation du syndicat d'agglomération nouvelle d'Ile d'Abeau en communauté d'agglomération, il subsistait 5 syndicats d'agglomération nouvelle.

Nombre et population des groupements de communes fiscalisés en 2007 et 2006

	nombre de groupements		nombre de communes membres		population regroupée (en milliers d'habitants)	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
communautés urbaines	14	14	358	356	6 251	6 220
communautés d'agglomération	169	164	2 946	2 788	21 174	20 680
communautés de communes	2 400	2 389	30 081	29 745	26 476	26 085
syndicats d'agglomération nouvelle	5	6	29	34	319	357
TOTAL	2 588	2 573	33 414	32 923	54 220	53 342

En 2007, les structures intercommunales à fiscalité propre couvraient 86,5% de la population française contre 60% en 2000. Entre 2006 et 2007, elles ont intégré 1,6 % de population supplémentaire.

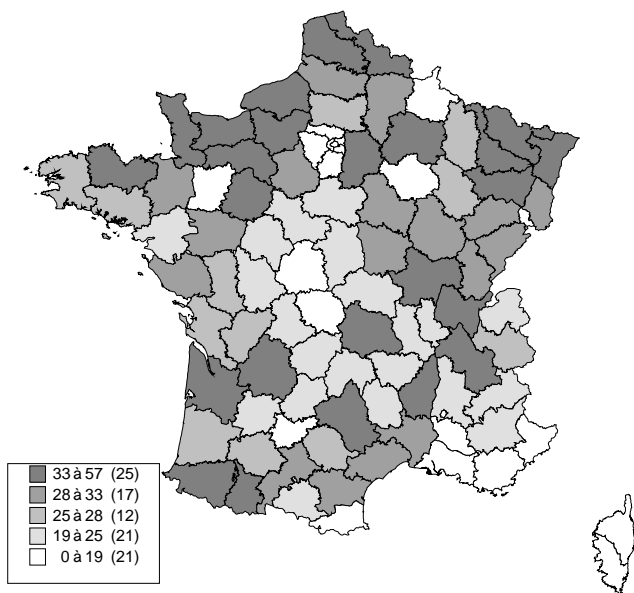
Les recettes fiscales (fiscalité directe locale) **et la dotation globale de fonctionnement** (DGF) constituent les principales ressources des groupements à fiscalité propre.

Le régime de la fiscalité additionnelle demeure le régime le plus répandu dans les communautés de communes, avec celui de la taxe professionnelle de zone.

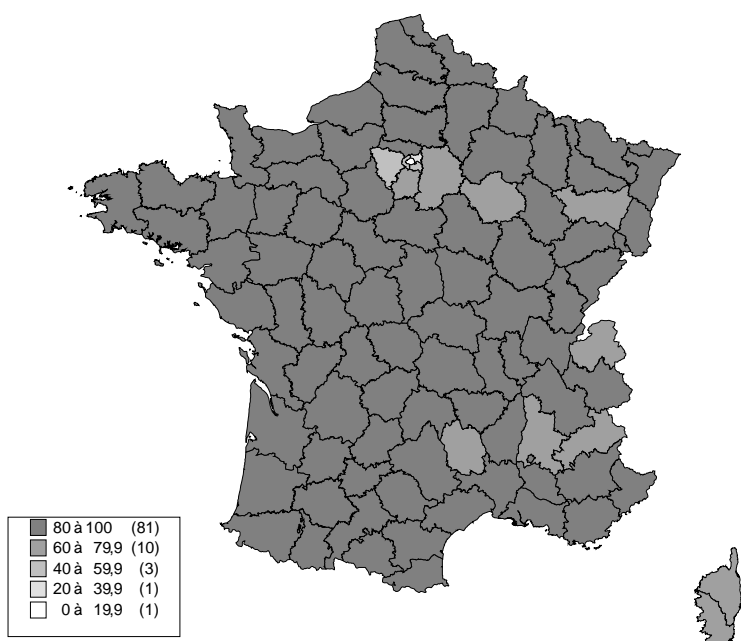
En effet, dans le régime antérieur à la loi du 12 juillet 1999, la taxe professionnelle unique n'était obligatoire que pour les syndicats d'agglomération nouvelle.

Déjà encouragée par la loi d'Aménagement du Territoire de la République de 1992, la mise en œuvre de l'intercommunalité à fiscalité propre en zone urbaine est fortement renforcée dans la loi du 12 juillet 1999, mais avec l'obligation d'adopter le régime fiscal de taxe professionnelle unique. L'attribution d'une dotation spécifique d'intercommunalité, dotation qui peut être versée aux anciennes structures qui optent pour la taxe professionnelle unique, accompagne cette obligation. En 2007, 11 communautés urbaines sur 14 (soit 79%) ont opté pour la taxe professionnelle unique contre 2 sur 12 en 2000. En milieu rural, le taux d'adhésion à ce régime fiscal est de 42 % en 2007 pour les communautés de communes, contre 15 % en 2000. Par conséquent, de plus en plus de communautés de communes s'orientent vers le régime de la taxe professionnelle unique en organisant le plus souvent des mécanismes de reversements de fiscalité aux communes membres.

Nombre de groupements à fiscalité propre au 1er janvier 2007 (par département)



Part (en %) de la population communale regroupée au 1er janvier 2007



L'analyse des comptes des groupements à fiscalité propre (GFP)

Analyse du fonctionnement des groupements à fiscalité propre

Les produits et charges **réels** de fonctionnement ne comprennent notamment pas les reprises et dotations aux amortissements ni les opérations exceptionnelles de cession d'actifs.

L'évolution des produits et des charges réels de l'intercommunalité fiscalisée s'élève respectivement à +4,5% et +4,9%. Elle se maintient au même niveau qu'en 2006 (+4,5% et 3,2%).

Section de fonctionnement des groupements à fiscalité propre

en millions d'euros

	Communautés urbaines		Communautés d'agglomération		Communautés de communes		Syndicats d'agglomération nouvelle		Ensemble des GFP	
	2007	évol	2007	évol	2007	évol	2007	évol	2007	évol
Nombre d'établissements *	14	0	169	5	2 400	11	5	-1	2 588	15
		07/06 en %		07/06 en %		07/06 en %		07/06 en %		07/06 en %
Ventes, prestations de services et autres	419	14,2	382	9,8	424	9,6	4	-42,9	1 229	10,8
Dotations et participations reçues	1 644	-0,5	3 664	2,8	2 352	4,2	92	-13,2	7 752	2,3
<i>dont dotation globale de fonctionnement (DGF)</i>	1 452	1,5	3 080	5,0	1 512	4,9	49	-14,0	6 093	4,0
Impôts et taxes	3 366	0,9	7 787	5,1	5 232	5,7	246	-2,4	16 631	4,3
<i>dont impôts locaux</i>	2 498	2,5	6 241	5,2	3 876	4,7	229	-4,6	12 844	4,3
Autres produits	148	23,3	212	53,6	211	20,6	8	33,3	579	31,9
Produits réels de fonctionnement	5 577	1,9	12 045	5,1	8 219	5,8	350	-5,7	26 191	4,5
Frais de gestion courante	878	-3,7	2 000	5,3	1 639	6,7	63	5,0	4 580	3,9
Frais de personnel	1 104	4,1	1 630	12,0	1 390	10,8	74	-9,8	4 198	8,9
Reversement de fiscalité	1 204	0,2	4 889	0,5	2 221	2,3	88	-2,2	8 402	0,9
Subventions versées et contingents	1 087	5,3	1 568	5,5	1 365	8,0	25	-7,4	4 045	6,2
Charges financières	202	24,7	207	21,8	135	6,3	42	-2,3	586	16,7
<i>dont intérêts des emprunts</i>	178	28,1	184	24,3	126	5,9	40	-7,0	528	17,6
Autres charges	190	24,2	425	30,4	293	2,8	4	-42,9	912	18,3
Charges totales de fonctionnement	4 665	3,2	10 719	5,1	7 043	6,1	296	-4,2	22 723	4,9

* Etablissements recensés pour lesquels un compte de gestion avec opérations budgétaires a été tenu durant l'exercice 2007 par le poste comptable

A effectif constant, les produits réels de fonctionnement des **communautés urbaines** affichent une légère augmentation de 1,9%, expliquée par une diminution des dotations (-0,5%) et une faible évolution des recettes fiscales (+0,9%). Les charges réelles de fonctionnement progressent de +3,2%, évolution imputable notamment aux charges de personnel et aux charges financières (+24,7%).

Avec cinq créations en 2007, les **communautés d'agglomération** stabilisent la progression des produits et charges réels de fonctionnement à 5,1%. Toutefois, les frais de personnel et les charges financières restent des postes caractérisés par des évolutions significatives (respectivement +12% et +21,8%).

Le nombre de **communautés de communes** continue de s'accroître, mais de manière beaucoup faible (+11 communautés de communes). L'augmentation des produits et charges réels de fonctionnement s'élève à respectivement, +5,8% et +6,1%. Le poste des frais de personnel poursuit une évolution dynamique (+10,8%).

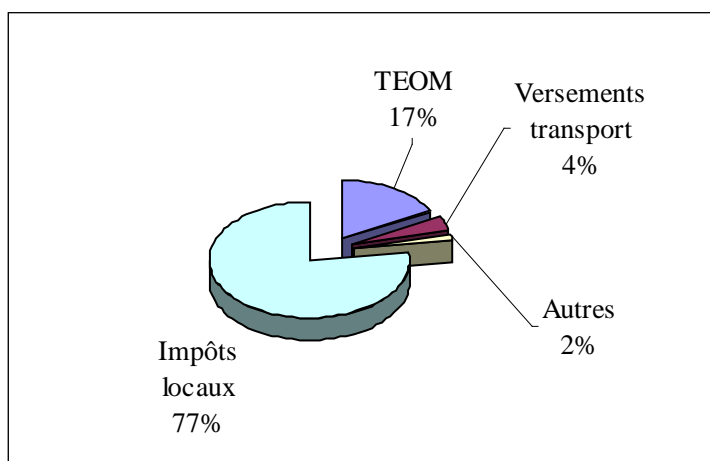
En 2007, un quatrième **syndicat d'agglomération nouvelle** se transforme en communauté d'agglomération. Le poids des **syndicats d'agglomération nouvelle** dans les groupements à fiscalité propre ne cesse de régresser. En 2007, ils représentent moins de 1,3% des montants financiers des groupements à fiscalité propre.

Les produits fiscaux et les dotations représentent 93,1% des produits réels de fonctionnement des groupements à fiscalité propre.

Avec des évolutions identiques, les principaux postes varient peu en structure entre 2006 et 2007.

En 2007, les recettes fiscales brutes (non réduites des reversements de fiscalité) s'élèvent à 16,6 milliards d'euros et représentent 63,5 % des ressources de fonctionnement des groupements à fiscalité propre. Les dotations et participations (7,8 milliards d'euros) représentent 29,6 % des recettes de fonctionnement¹.

Structure des recettes fiscales des groupements à fiscalité propre en 2007



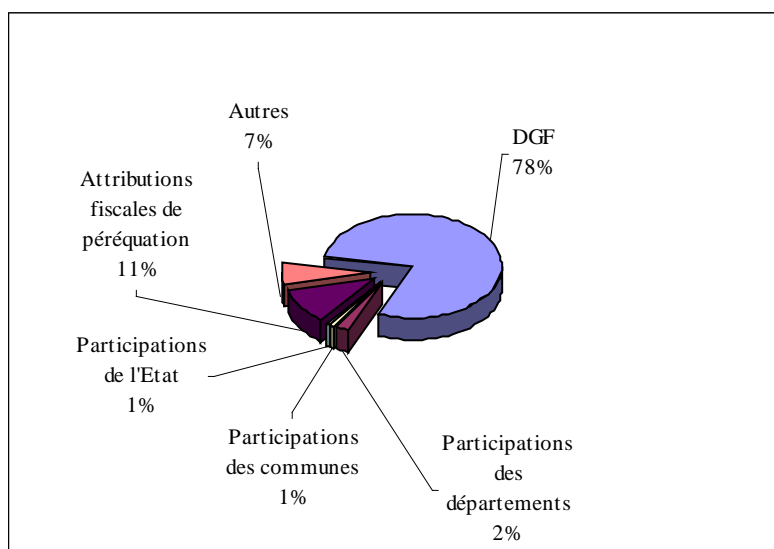
La fiscalité directe locale avec 12,8 milliards d'euros soit 77,2 % du total, constitue la principale composante de la fiscalité des groupements à fiscalité propre.

Pour ce qui concerne les autres ressources de fiscalité, les groupements fiscalisés perçoivent essentiellement les taxes d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et des taxes liées aux transports.

L'autre grande catégorie de ressources est formée par les dotations. Dans cette catégorie, la dotation globale de fonctionnement (DGF) et les attributions fiscales de péréquation et de compensation représentent 89 % de ce poste.

¹ En 2004, la composition des concours de l'Etat a été réformée par la loi de finances. Une grande partie des dotations, compensations et attributions de péréquation versées par l'État a été intégrée dans la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Structure des dotations des groupements à fiscalité propre en 2007



Le poids des reversements de fiscalité dans les charges de fonctionnement reste important pour les communautés d'agglomération (45,6 % des charges) et les communautés de communes (31,5 %), même s'il tend à diminuer (- 2 points pour les communautés d'agglomération par rapport à 2006).

En 2007, les communautés d'agglomération ont encore reversé à leurs communes membres 62,8% de leurs recettes fiscales contre 65,7 % en 2006. Toutefois, entre 2003 et 2007, le taux de reversement des communautés d'agglomération a chuté de 10 points. Les communautés de communes, quant à elles, reversent moins de 45% de leurs recettes fiscales. Ce taux a peu évolué depuis 2003.

Reversements de fiscalité

	en %				
	2003	2004	2005	2006	2007
Communautés d'agglomération	76,8	72,1	69,5	65,7	62,8
Communautés de communes	43,1	44,4	44,6	43,9	42,5

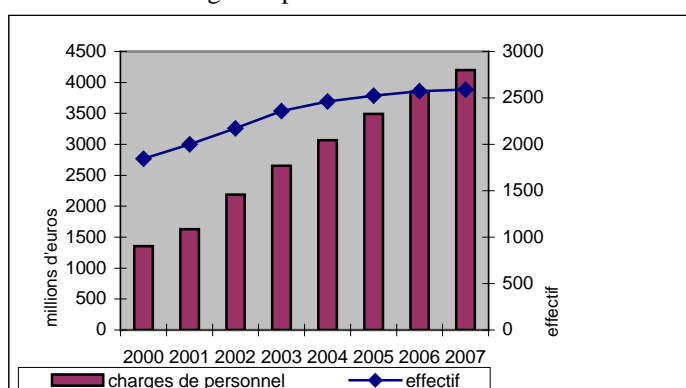
Le poste « frais de gestion courante » représente 20,2 % des charges pour les groupements à fiscalité propre. Il concerne essentiellement les fournitures et l'entretien, le petit équipement, les frais de transports de biens et de personnes. Ce poste connaît une évolution modérée (+3,9%) générale à tous les groupements à fiscalité propre autres que les communautés urbaines. En effet, ces dernières ont fortement maîtrisé leurs dépenses de gestion courante (-3,7% entre 2006 et 2007). Les frais de personnel représentent, quant à eux, 18,5 % des charges.

Les charges financières et les frais de personnel sont les deux postes qui connaissent les évolutions les plus fortes (respectivement +16,7 % et +8,9 %). L'évolution des frais de personnel des communautés urbaines (+4,1 %) se limite aux politiques salariales (effet

GVT - glissement vieillesse technicité -, revalorisation indiciaire). Les communautés d'agglomération et les communautés de communes affichent des évolutions de masse salariale de 12 % et de 10,8 % malgré un nombre limité de créations de nouvelles structures.

Les groupements à fiscalité propre versent des subventions à hauteur de 4 milliards d'euros. Ces concours ne concernent depuis le 1^{er} janvier 2006 que des subventions de fonctionnement et sont attribués essentiellement à divers organismes de droit public et privé, dont les sociétés d'économie mixte (SEM) ainsi qu'aux communes et aux centres intercommunaux d'action sociale (CIAS).

Evolution des charges de personnel et des effectifs des GFP



Les charges peu élastiques qui comprennent les frais de personnel, les intérêts des emprunts, les reversements de fiscalité et les contributions et participations obligatoires, restent importantes. Elles présentent un taux de rigidité de 58,2 % en 2007. Ce ratio reste stable par rapport à 2006 (58,4 %). Les communautés d'agglomération maintiennent le taux de rigidité le plus élevé, soit 62,1 %.

Analyse de l'investissement des groupements à fiscalité propre

Suite à la réforme de la nomenclature comptable M14 en 2006, seules les dépenses et recettes réelles d'investissement ont été retenues dans la publication. Ont donc été exclus du champ de l'étude :

- les immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition,
- les refinancements de dettes, les intérêts courus,
- les reprises sur FCTVA et autres fonds globalisés.

En 2007, les dépenses d'équipement direct des groupements à fiscalité propre s'élèvent à 6,5 milliards d'euros et progressent de 15,2 % par rapport à 2006.

Section d'investissement des groupements à fiscalité propre

en millions d'euros

	Communautés urbaines		Communautés d'agglomération		Communautés de communes		Syndicats d'agglomération nouvelle		Total	
	2007	07/06 en %	2007	07/06 en %	2007	07/06 en %	2007	07/06 en %	2007	07/06 en %
Dotations et fonds divers	183	26,2	243	5,7	248	11,7	15	-25,0	689	11,7
<i>dont FCTVA</i>	130	26,2	227	9,1	239	14,9	15	25,0	611	15,1
Subventions d'équipement reçues	363	26,0	551	31,2	579	9,5	30	100,0	1 523	21,6
Emprunts	913	4,9	1 304	6,3	682	24,5	78	-17,9	2 977	8,6
Autres ressources	446	131,1	336	67,2	279	1,8	6	---	1 067	58,8
Ressources d'investissement	1 905	27,3	2 434	17,1	1 788	13,7	129	-3,7	6 256	18,5
Dépenses d'équipement	1 955	19,9	2 380	11,8	2 013	17,0	104	-13,3	6 452	15,2
Subventions d'équipement versées	380	55,1	527	32,4	160	30,1	17	142,9	1 084	40,2
Remboursement d'emprunts	449	0,4	665	22,9	355	-1,4	66	-10,8	1 535	7,9
Autres emplois	216	24,9	259	42,3	230	12,7	0	-100,0	705	25,7
Emplois d'investissement	3 000	20,2	3 831	17,9	2 758	14,5	187	-7,9	9 776	17,0

Ce dynamisme touche les communautés d'agglomération, et plus particulièrement les communautés urbaines (+19,9 %) et les communautés de communes (+17 %). La situation s'est inversée par rapport à 2006 puisque, les communautés d'agglomération réduisent de 7 points leur effort d'équipement alors que les communautés urbaines et les communautés de communes le confortent, respectivement de 9 points et de 6 points. Malgré leur caractère urbain, les communautés d'agglomération s'engagent dans des équipements nettement moins lourds que les communautés urbaines. En 2007, elles ont dépensé en moyenne 112 euros par habitant, soit près de 3 fois moins que les communautés urbaines (312 euros par habitant).

A effectif constant, les **communautés urbaines** affichent un rythme soutenu de leurs dépenses d'équipement (+19,9 %). Malgré leur faible nombre (moins de 1% des groupements à fiscalité propre), les communautés urbaines réalisent un tiers des dépenses d'équipement effectuées par l'ensemble des groupements à fiscalité propre en 2007.

Les principaux champs d'intervention des communautés urbaines sont l'assainissement, les transports et la distribution d'eau potable.

Même si l'investissement des **communautés d'agglomération** reste dynamique en 2007, l'accroissement de leurs dépenses d'équipement ralentit de manière significative depuis 3 années (+11,8 % en 2007 contre +18,5 % en 2006 et +33,9 % en 2005). Leur recours à l'emprunt évolue à la hausse, mais également de manière plus modérée (+6,3 % contre +20,3 % en 2006). Elles financent leurs dépenses d'investissement à hauteur de 78 % par les emprunts et les subventions, la part des subventions augmentant de 3,5 points par rapport à 2006.

Les communautés d'agglomération ont investi en priorité dans les domaines de l'eau (assainissement et distribution), des transports, et dans une moindre mesure dans la collecte et les traitements des ordures ménagères et l'aménagement de zones.

L'investissement direct des **communautés de communes** est nettement en hausse (+17 %) et est accompagné d'un fort recours à l'emprunt (+24,5 %). Les emprunts et les subventions couvrent 62,5 % de l'investissement direct des communautés de communes, dont 33,9 % pour les emprunts.

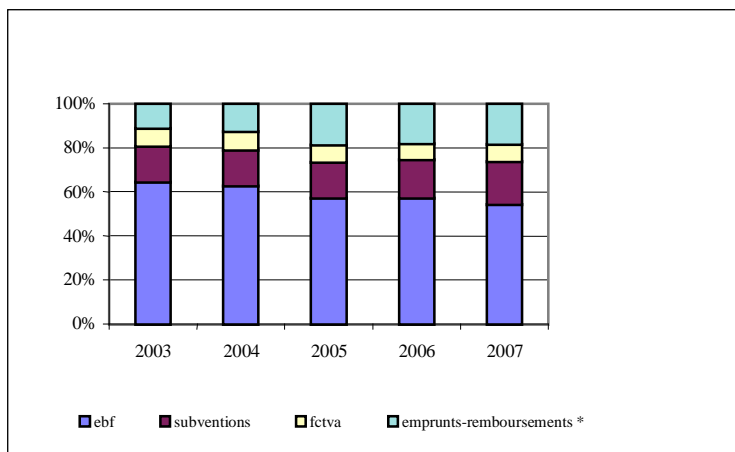
Capacité d'autofinancement et ratios de structure des groupements à fiscalité propre en 2007 et 2006

	2007					2006
	communautés urbaines	communautés d'agglomération	communautés de communes	SAN	ensemble des GFP	ensemble des GFP
<i>en millions d'euros</i>						
Produits de fonctionnement CAF	5 577	12 045	8 219	350	26 191	25 069
Capacité d'autofinancement (CAF)	912	1 326	1 176	54	3 468	3 398
<i>en %</i>						
Rigidité des charges structurelles	52,1	62,1	56,6	58,4	58,2	58,4
Subventions reçues/dépenses équipement *	18,6	23,2	28,8	28,8	23,6	22,4
Emprunts/dépenses équipement *	46,7	54,8	33,9	75,0	46,1	48,9
Dépenses équipement/CAF*	2,1	1,8	1,7	1,9	1,9	1,6

* opérations réelles

Avec la disparition d'un établissement, les emprunts et l'investissement des syndicats d'agglomération nouvelle baissent respectivement de -17,9 % et -13,3 % entre 2006 et 2007. A champ constant, les 5 syndicats d'agglomération nouvelle stabilisent leurs dépenses d'équipement et réduisent leurs emprunts (-11,8 %).

Financement de l'investissement



Equilibre financier global des groupements à fiscalité propre en 2007

(en millions d'euros)

	Communautés urbaines	Communautés d'agglomération	Communautés de communes	Syndicats d'agglom° nouvelle	Total
Fonctionnement					
Charges de fonctionnement CAF (1)	4 665	10 719	7 043	296	22 723
Produits de fonctionnement CAF (2)	5 577	12 045	8 219	350	26 191
Capacité d'autofinancement CAF ((2) - (1))	912	1 326	1 176	54	3 468
Investissement (hors dette)					
Emplois réels d'investissement (hors remboursements de dettes) (3)	2 551	3 166	2 403	121	8 241
Ressources réelles d'investissement (hors emprunts) (4)	992	1 130	1 106	51	3 279
Capacité (+) ou Besoin (-) de financement (CAF + (4)) - (3)	-647	-710	-121	-16	-1 494
Couverture du besoin de financement - ou utilisation de la capacité de financement :					
- variation d'endettement (emprunts-remboursements) ^a	464	639	327	12	1 442
- variation du fonds de roulement ^b	-183	-71	206	-4	-52

a : Le signe moins indique un désendettement

b : Le signe moins indique une consommation de fonds de roulement

LE FONDS DE ROULEMENT

Définition : le fonds de roulement correspond à l'excédent des ressources longues sur les emplois fixes. Il vise d'abord à compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

Les groupements à fiscalité propre, dans leur ensemble, ont puisé dans leur fonds de roulement en 2007 pour couvrir la totalité de leur besoin de financement.

Tous les groupements à fiscalité propre affichent un montant des emplois d'investissement nettement plus élevé que les ressources.

A un niveau plus détaillé, seules les communautés de communes confortent leur fonds de roulement. Leurs emprunts nouveaux sont suffisants pour couvrir leur besoin de financement.

Encours de dettes des groupements à fiscalité propre en 2007 et 2006

	en millions d'euros		variation 07/06	valeur en jours de recettes réelles en 2007	valeur en jours de recettes réelles en 2006
	2007	2006			
Communautés urbaines	5 235	4 771	9,7%	338	314
Communautés d'agglomération	5 552	4 736	17,2%	166	149
Communautés de communes	3 230	2 917	10,7%	141	135
SAN	1 060	1 188	-10,8%	1 090	1 153
TOTAL	15 077	13 612	10,8%	207	195

En 2007, l'endettement des groupements à fiscalité propre correspond à plus 6 mois de recettes de fonctionnement.

Les syndicats d'agglomération nouvelle sont très endettés puisque leur endettement représente trois années de recettes de fonctionnement. Pour les communautés urbaines, l'endettement reste à peine inférieur à une année de recettes de fonctionnement, mais il continue à augmenter très lentement. Il demeure en deçà d'un semestre pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération. Ces dernières restent faiblement endettées.

L'analyse des comptes des syndicats (SIVOM et autres syndicats)

Ils regroupent des structures à vocation unique (SIVU) ou à vocation multiple (SIVOM). Par simplicité, cet ensemble comprend également les syndicats mixtes.

Les syndicats (autres que les syndicats d'agglomération nouvelle) représentent la forme la plus ancienne de coopération intercommunale. Généralement petits et nombreux en zone rurale et prenant la forme de syndicat à vocation unique, ils exercent leurs activités notamment dans les domaines de l'eau (production et distribution), des transports (scolaires ou non), du ramassage et du traitement des ordures ménagères ou encore de l'aménagement touristique.

Leurs principales ressources proviennent de leurs ventes et prestations de services, de taxes et de redevances liées aux services rendus et de participations versées par les collectivités qui en sont membres.

Les syndicats ne sont qu'indirectement concernés par la loi relative à l'intercommunalité. Les contraintes relevant des compétences obligatoires et de la définition du périmètre d'un seul tenant pour les groupements à fiscalité propre entraînent nécessairement des modifications de nature diverse (disparition, transformation, absorption par un groupement à fiscalité propre...). Parallèlement, dans certains cas, les communautés pourront adhérer elles-mêmes à un syndicat, pour la gestion de l'eau, par exemple.

Au 1^{er} janvier 2007, ont été recensés :

- 1 293 syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM)
- 15 183 autres syndicats spécialisés, comprenant, à côté des nombreux syndicats à vocation unique, les syndicats mixtes (exemple, association d'un département avec certaines communes dans les domaines scolaires, de l'assainissement, de l'énergie etc ...) et les ententes interdépartementales et interrégionales.

Les syndicats intercommunaux à vocation multiple connaissent depuis la loi du 12 juillet 1999 une baisse régulière de leur nombre. Depuis 2000, 589 syndicats intercommunaux à vocation multiple ont disparu dont 41 entre 2006 et 2007 sous l'effet de la création et de l'extension des compétences des groupements à fiscalité propre.

Les autres syndicats restent encore nombreux malgré le développement de l'intercommunalité fiscalisée. Cette catégorie reste la plus importante avec une population de 15 183 établissements. Ils n'ont été que faiblement absorbés par des groupements à

fiscalité propre. La réduction du nombre de syndicats était pourtant l'un des objectifs du développement de l'intercommunalité fiscalisée.

Cette catégorie comprend des structures de natures et de formes juridiques très différentes, tels que les syndicats à vocation unique, les syndicats mixtes, les ententes interdépartementales, certains offices de tourisme..., diversité à prendre en compte dans les tendances observées pour ces établissements. La souplesse dans la gestion de ce type d'organismes (syndicat à la carte, syndicat intercommunal à vocation unique) conforte leur attrait auprès des collectivités.

Analyse du fonctionnement des syndicats

Section de fonctionnement des syndicats

en millions d'euros

	Syndicats intercommunaux à vocation multiple		Autres syndicats		Ensemble des syndicats	
	2007	évol	2007	évol	2007	évol
Nombre d'établissements *	1 293	-41	15 183	-125	16 476	-166
		07/06 en %		07/06 en %		07/06 en %
Ventes, prestations de services et autres	213	1,9	3 586	5,4	3 799	5,2
Dotations et participations reçues	298	0,3	4 045	5,4	4 343	5,1
<i>dont dotation globale de fonctionnement (DGF)</i>	3	-62,5	5	25,0	8	-33,3
Impôts et taxes	137	0,0	1 600	0,1	1 737	0,1
<i>dont impôts locaux</i>	58	3,6	150	-3,2	208	-1,4
Autres produits	54	8,0	1 078	16,4	1 132	16,0
Produits totaux de fonctionnement	702	1,3	10 309	5,6	11 011	5,3
Frais de gestion courante	223	1,8	3 956	3,7	4 179	3,6
Frais de personnel	208	2,0	1 470	6,3	1 678	5,7
Subventions versées et contingents	66	-2,9	1 107	9,8	1 173	9,0
Charges financières	30	-9,1	561	11,3	591	10,1
<i>dont intérêts des emprunts</i>	29	-3,3	495	8,8	524	8,0
Autres charges	42	-6,7	692	-2,8	734	-3,0
Charges totales de fonctionnement	572	0,2	7 849	5,1	8 421	4,8

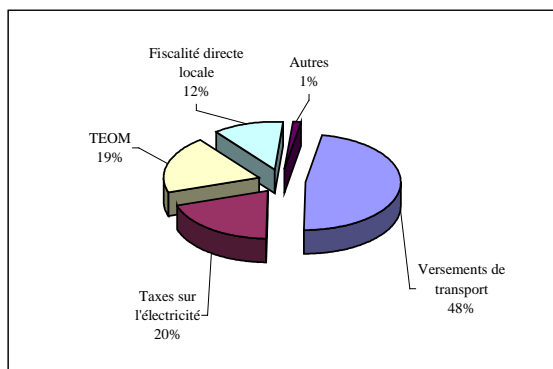
* Etablissements recensés pour lesquels un compte de gestion avec opérations budgétaires a été tenu durant l'exercice 2007 par le poste comptable

Malgré une baisse de 1 % de leurs effectifs, les syndicats affichent une évolution positive des produits et charges réels de fonctionnement (respectivement +5,3 % et +4,8 %). Tous les postes importants, aussi bien en recettes qu'en charges, confortent cette hausse générale.

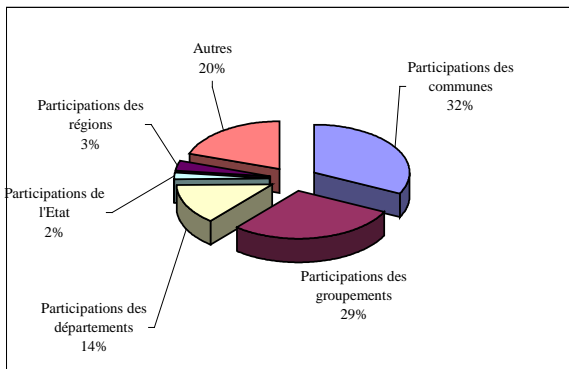
Les produits réels de fonctionnement des syndicats, d'un montant de 11 milliards d'euros, affichent donc une hausse de 5,3 %.

Les ventes, prestations de services et transferts reçus représentent 74 % des produits de fonctionnement des syndicats intercommunaux à vocation multiple et autres syndicats. Dans ces structures, la part des impôts et taxes est limitée à 15,8 % du total des recettes de fonctionnement.

Recettes fiscales des syndicats (SIVOM et autres syndicats)



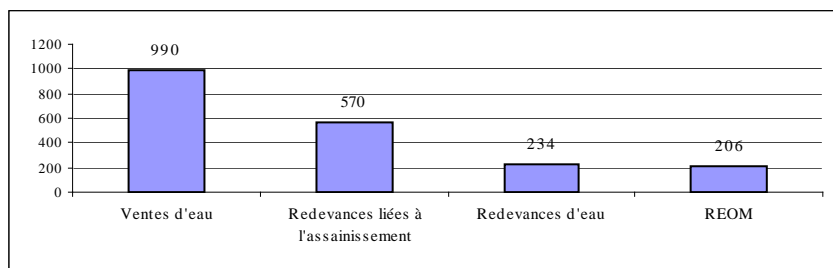
Structure des dotations des syndicats (SIVOM et autres syndicats)



Les syndicats reçoivent essentiellement des dotations des communes (32 %), des groupements de collectivités (29 %) et des départements (14 %). La part des communes diminue régulièrement au profit de groupements fiscalisés. En effet, ces derniers délèguent la gestion de certaines de leurs compétences à des syndicats mixtes dont la territorialité est plus étendue (cas du traitement des ordures ménagères, notamment).

Les autres recettes sont directement liées aux différentes activités exercées par les syndicats. Il s'agit, suivant la nature des prestations et le mode de perception choisi par l'établissement, de taxes (assimilées à des produits fiscaux indirects) ou bien de redevances (factures payées par l'utilisateur en fonction du service rendu ou du produit vendu).

Principaux produits issus des ventes et prestations de services des syndicats (en millions d'euros) en 2007



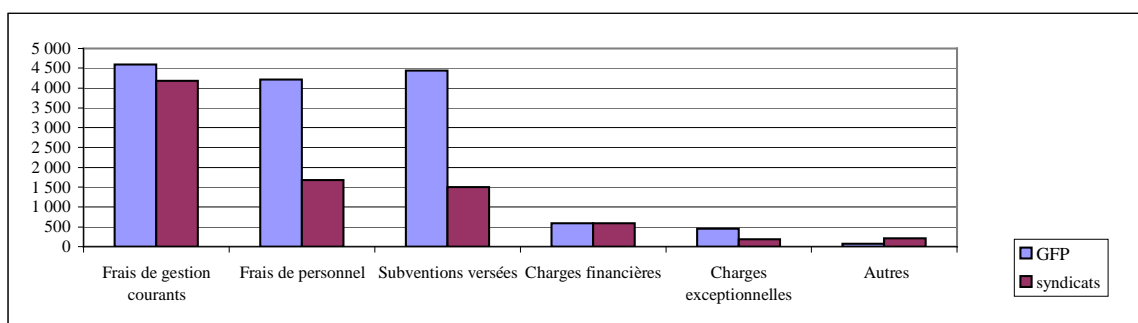
Ainsi, en 2007, les principales prestations de service ou ventes perçues par les syndicats concernent les ventes d'eau (26 %), la redevance sur l'assainissement (15 %), la redevance sur l'eau (6 %) et la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères (5%).

Au niveau des composantes de la fiscalité indirecte, les principales taxes concernent les transports (48 %), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (19 %) et l'électricité (20 %).

Les charges de fonctionnement des syndicats (syndicats intercommunaux à vocation multiple et autres syndicats) s'élèvent à 8,4 milliards d'euros.

Répartition des charges courantes* en 2007 des établissements publics de coopération intercommunale

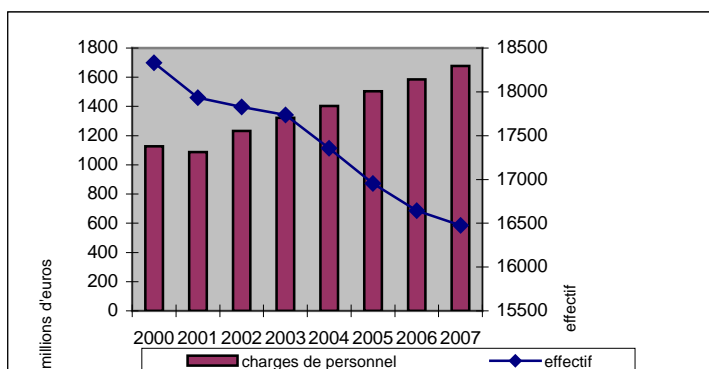
en millions d'euros



* hors reversements de fiscalité

Les organismes sont en majorité à vocation unique. Ils possèdent une organisation administrative simplifiée, limitant leurs frais de personnel. En outre, l'activité du syndicat peut être l'objet d'une délégation de service public. Ces structures sont plus légères que les groupements à fiscalité propre qui ont à gérer plusieurs compétences dans des domaines très variés. Ainsi malgré leur nombre, les charges de personnel des syndicats (1,7 milliard d'euros) sont plus deux fois inférieures aux charges de personnel des groupements à fiscalité propre (4,2 milliards d'euros). Les frais de gestion courante (fourniture de voirie, achat de combustibles, entretien et réparation de petit équipement) représentent près de la moitié des charges réelles des syndicats, toutes catégories confondues.

Evolution des charges de personnel et des effectifs des syndicats



Pour l'ensemble des syndicats (syndicats intercommunaux à vocation multiple et autres), la part des charges structurelles (frais de personnel, intérêts des emprunts et subventions de fonctionnement) dans les produits réels se stabilise en 2007 à 23,9 % contre 23,6 % en 2006.

Analyse de l'investissement des syndicats

Les ressources et emplois d'investissement de l'ensemble des syndicats affichent une baisse de -4,1 % et -5,8 %, résultats imputables à la catégorie des « autres syndicats ».

Les **syndicats intercommunaux à vocation multiple**, avec une chute de -3,1 % de leur nombre, confortent leur recours à l'emprunt (+6 %) et leurs dépenses d'équipement (+9,1 %).

Les « **autres syndicats** », dont la diminution se limite à 0,8%, réduisent leurs emprunts de -16,8 % et leur investissement direct de -12,3 %. Leur investissement est financé à parts égales (39 %) par les emprunts et les subventions d'équipement.

Le poste « autres ressources » qui représente 21,6 % des ressources d'investissement de l'ensemble des syndicats, correspond essentiellement à des immobilisations corporelles et financières.

Section d'investissement des syndicats

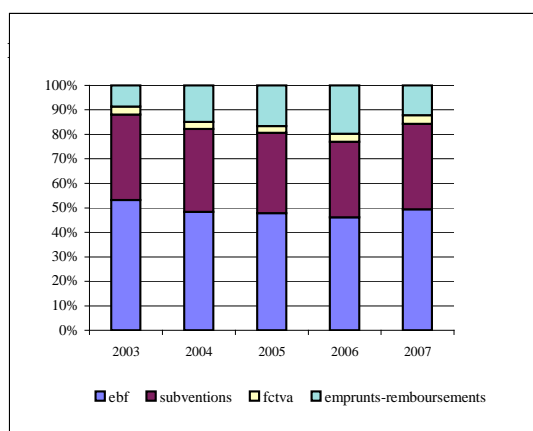
en millions d'euros

	Syndicats intercommunaux à vocation multiple		Autres syndicats		Ensemble des syndicats	
	2007	07/06 en %	2007	07/06 en %	2007	07/06 en %
Dotations et fonds divers	27	17,4	247	13,8	274	14,2
<i>dont FCTVA</i>	24	14,3	182	12,3	206	12,6
Subventions d'équipement reçues	103	4,0	1 941	10,2	2 044	9,8
Emprunts	142	6,0	1 966	-16,8	2 108	-15,6
Autres ressources	111	0,9	1 112	-5,8	1 223	-5,3
Ressources d'investissement	383	4,6	5 266	-4,7	5 649	-4,1
Dépenses d'équipement	289	9,1	5 040	-12,3	5 329	-11,4
Subventions d'équipement versées	9	28,6	131	-17,6	140	-15,7
Remboursement d'emprunts	95	-5,0	1 299	8,1	1 394	7,1
Autres emplois	110	-2,7	1 086	12,7	1 196	11,0
Emplois d'investissement	503	3,7	7 556	-6,4	8 059	-5,8

Capacité d'autofinancement et ratios de structure des syndicats en 2007 et 2006

	2007	2006
<i>en millions d'euros</i>		
Produits de fonctionnement CAF	11 011	10 456
Capacité d'autofinancement (CAF)	2 590	2 418
<i>en %</i>		
Rigidité des charges structurelles	23,9	23,6
Subventions reçues/dépenses équipement	38,4	31,0
Emprunts/dépenses équipement	42,2	41,5
Dépenses équipement/CAF	2,1	2,5

* opérations réelles



Equilibre financier global des syndicats en 2007

(en millions d'euros)

	Syndicats à vocation multiple	autres syndicats	total des syndicats
Fonctionnement			
Charges de fonctionnement CAF (1)	572	7 849	8 421
Produits de fonctionnement CAF (2)	702	10 309	11 011
Capacité d'autofinancement CAF ((2) - (1))	130	2 460	2 590
Investissement (hors dette)			
Emplois réels d'investissement (hors remboursements de dettes) (3)	408	6 257	6 665
Ressources réelles d'investissement (hors emprunts) (4)	241	3 300	3 541
Capacité (+) ou Besoin (-) de financement (CAF + (4)) - (3)	-37	-497	-534
Couverture du besoin de financement - ou utilisation de la capacité de financement :			
- variation d'endettement (emprunts- remboursements) ^a	47	667	714
- variation du fonds de roulement ^b	10	170	180

a : Le signe moins indique un désendettement

b : Le signe moins indique une consommation de fonds de roulement

Les syndicats, toutes catégories confondues, dégagent un besoin de financement qui est couvert largement par les emprunts nouveaux. Ce résultat permet aux syndicats de conforter leur fonds de roulement à hauteur de 180 millions d'euros.

Encours de dettes des syndicats en 2007 et 2006

	en millions d'euros		variation 07/06	valeur en jours de recettes réelles en 2007	valeur en jours de recettes réelles en 2006
	2007	2006			
SIVOM	742	745	-0,4%	381	387
Autres syndicats	12 808	12 170	5,2%	447	449
TOTAL	13 550	12 915	4,9%	443	445

En 2007, l'endettement des syndicats correspond à près 13 mois de recettes de fonctionnement pour les syndicats intercommunaux à vocation multiple et 15 mois pour les « autres syndicats ». Ces résultats restent stables par rapport à 2006.

La fiscalité directe locale des Groupements à fiscalité propre en 2007

Les régimes applicables aux groupements à fiscalité propre

Les 2 588 groupements à fiscalité propre recensés au 31 décembre 2007 sont financés soit par le biais d'une fiscalité additionnelle sur les quatre taxes locales, soit par le biais de la taxe professionnelle unique.

Mode de financement initial, **le régime de la fiscalité additionnelle** s'applique aux communautés de communes qui n'ont pas opté pour la taxe professionnelle unique de même qu'aux communautés urbaines créées avant la loi du 12 juillet 1999. A ce titre, les groupements ont les mêmes compétences fiscales que les communes : ils votent les taux et perçoivent les produits des quatre taxes directes locales. En parallèle, ces groupements peuvent opter pour la taxe professionnelle de zone. Ce dernier régime s'applique aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité additionnelle ayant créé une zone d'activités économiques et ayant opté pour l'application des dispositions propres à la taxe professionnelle unique sur cette zone.

Le régime de la taxe professionnelle unique s'applique de plein droit aux communautés d'agglomération, aux communautés urbaines créées après la publication de la loi du 12 juillet 1999 et aux syndicats d'agglomération nouvelle, et de manière optionnelle aux communautés de communes. Dans ce régime, le groupement décide des exonérations, vote le taux et perçoit la totalité du produit de la taxe professionnelle des communes regroupées. Les communes conservent cependant dans leur intégralité les autres impositions (les taxes foncières et la taxe d'habitation). Toutefois, les groupements relevant du régime fiscal de la taxe professionnelle unique peuvent décider, sur délibération, de lever une fiscalité additionnelle sur les taxes ménages (ils bénéficient alors d'une fiscalité dite « **mixte** »).

Le nombre de groupements à taxe professionnelle unique (avec ou sans fiscalité mixte) est en constante progression depuis 2005 (+9%). A fin 2007, 46% des groupements (soit 1 200 groupements) avaient opté pour ce mode de financement. **Le régime fiscal de la taxe professionnelle unique (avec ou sans fiscalité mixte) progresse dans la population des communautés de communes (42% en 2007 contre 39% en 2005).**

Enfin, on note que parmi les groupements à taxe professionnelle unique, bon nombre d'entre eux ont opté pour le régime de la **fiscalité mixte** au cours des dernières années. Ce dernier régime est appliqué par 230 groupements à fin 2007 (soit 9% des groupements à fiscalité propre) contre 182 sur 2005 (+ 26%).

Répartition des groupements à fiscalité propre en fonction de leur régime fiscal				
		2005	2006	2007
Communautés Urbaines	FA	0	0	0
	FA+TPZ	3	3	3
	TPU sans FM	7	7	7
	TPU avec FM	4	4	4
	Total	14	14	14
Communautés d'Agglomération.	FA	0	0	0
	FA+TPZ	0	0	0
	TPU sans FM	151	149	152
	TPU avec FM	11	15	17
	Total	162	164	169
Communautés de Communes	FA ²	936	900	863
	FA+TPZ	481	508	522
	TPU sans FM	758	785	806
	TPU avec FM	167	196	209
	Total	2 342	2 389	2 400
Syndicats d'agglomération nouvelle	FA	0	0	0
	FA+TPZ	0	0	0
	TPU	6	6	5
	TPU avec FM	0	0	0
	Total	6	6	5
Ensemble		2 524	2 573	2 588

Bien qu'en recul au cours de la période 2005/2007, le régime de la fiscalité additionnelle reste prédominant puisque plus de la moitié des groupements (54%) est toujours financée par une fiscalité additionnelle sur les 4 taxes directes locales. Parmi eux, 20% ont opté pour la taxe professionnelle de zone. La fiscalité additionnelle (avec ou sans taxe professionnelle de zone) reste le régime fiscal privilégié des communautés de communes (58% d'entre elles appliquent ce régime en 2007). Trois communautés urbaines (sur 14) perçoivent une fiscalité additionnelle sur les 4 taxes avec taxe professionnelle de zone.

Ventilation des bases d'imposition par catégorie de groupements à fiscalité propre

Les bases imposées au nom des groupements à fiscalité propre s'élèvent à 120 milliards d'euros en 2007. Elles ont progressé de 12% sur la période 2005/2007 sous les effets conjugués d'une part de l'augmentation du nombre de groupements à fiscalité propre (+ 3%) et de la revalorisation et de la progression physique des bases d'autre part.

² FA = Fiscalité Additionnelle. FA+TPZ = Fiscalité Additionnelle + Taxe Professionnelle de Zone. TPU sans FM = Taxe Professionnelle Unique sans Fiscalité Mixte. TPU avec FM = Taxe Professionnelle Unique avec Fiscalité Mixte. FM = Fiscalité Mixte.

Les communautés de communes, qui représentent 93% des groupements, ne constituent que 54% des bases des groupements à fiscalité propre. Les communautés d'agglomération (moins de 7% des groupements) recensent en revanche 33% des bases imposées au nom des groupements à fiscalité propre.

<i>Nature des groupements à fiscalité propre</i>	Bases imposées en 2007	<i>Parts respectives</i>
Communautés de Communes	65 489 M€	54%
Communautés d'Agglomération	39 607 M€	33%
Communautés Urbaines	14 522M€	12%
Syndicats d'agglomération nouvelle	1 055 M€	1%
Total	120 674 M€	100%

Les bases de l'ensemble des groupements à fiscalité propre reposent principalement sur la taxe professionnelle (à 73% environ) et dans une moindre mesure sur la taxe d'habitation (14%) et la taxe foncière sur les propriétés bâties (12%).

Les bases de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe professionnelle unique ont été particulièrement dynamiques sur la période 2005/2007. L'attrait des groupements à fiscalité propre pour les régimes de la taxe professionnelle unique et de la fiscalité mixte explique en grande partie cette progression des bases.

Évolution des bases imposées au profit des groupements à fiscalité propre	2005/2006	2006/2007	2005/2007
TH	+13,7%	+5,8%	+20,4%
TFB	+13,0%	+4,8%	+18,4%
TFNB	-15,8%	+0,8%	-15,2%
TP additionnelle	+1,5%	+3,1%	+4,5%
TPU (dont TPZ)	+5,7%	+4,8%	+10,7%
Total	+6,7%	+4,6%	+11,7%

La politique de taux des groupements à fiscalité propre

Compte tenu de la diversité des régimes fiscaux explicités au point 1, les taux moyens présentés dans le tableau de référence ci-dessous s'avèrent nombreux :

Taux moyens de prélèvement des groupements à fiscalité propre (rôles généraux)					
Nature des groupements à fiscalité propre	Régime Fiscal	TAXE	2005	2006	2007
Communautés de communes	FA	TH	2,16	2,13	2,16
		FB	3,31	3,30	3,34
		FNB	9,81	10,03	10,37
		TP	2,50	2,52	2,58
	FA + TPZ	TH	2,43	2,57	2,62
		FB	3,72	3,93	3,97
		FNB	8,98	9,21	9,53
		TP	2,48	2,54	2,58
		TPZ	9,46	9,19	9,47
	TPU	TP	12,45	12,69	12,62
	FM	TH	1,09	1,09	1,12
		FB	1,91	1,85	1,91
		FNB	5,28	4,90	5,14
TP		11,77	11,89	12,80	
Communautés d'agglomération	TPU	TP	16,99	17,13	17,16
	FM	TH	0,37	0,51	0,47
		FB	0,91	0,83	0,83
		FNB	2,43	2,00	2,01
		TP	16,64	17,53	17,87
Communautés urbaines	FA + TPZ	TH	8,33	8,38	8,44
		FB	11,00	11,06	11,13
		FNB	20,53	20,45	20,53
		TP	6,56	6,62	6,70
		TPZ	16,02	14,45	16,38
	TPU	TP	21,70	21,76	21,87
	FM	TH	3,35	3,48	3,59
		FB	3,18	3,31	3,42
		FNB	5,04	5,25	5,50
		TP	19,49	22,04	22,10
Syndicats d'agglomération nouvelle	TPU	TP	20,59	20,74	21,22

Il ressort de ce tableau quelques constats suivants :

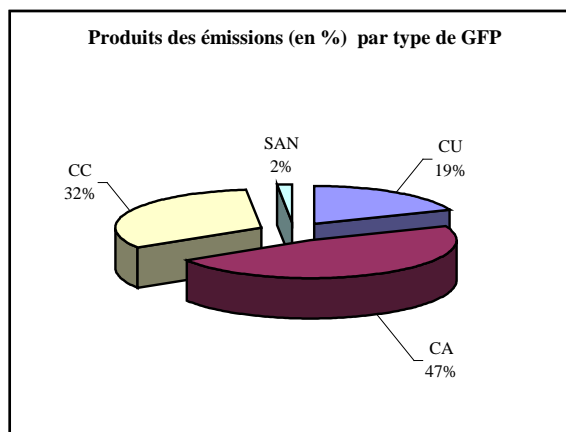
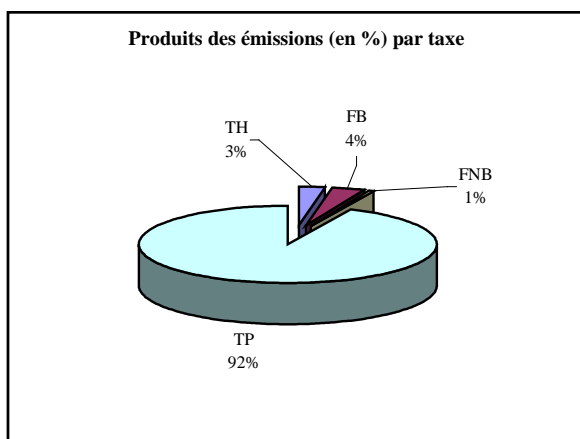
- Les taux de fiscalité additionnelle appliqués par les Communautés de communes sans taxe professionnelle de zone sont sensiblement inférieurs à ceux appliqués par les Communautés de communes ayant opté pour la taxe professionnelle de zone.
- En matière de taux de taxe professionnelle unique (sans fiscalité mixte), on constate également que les taux appliqués par les groupements à fiscalité propre dont le bloc de compétences légales est le plus important appliquent les taux les plus élevés. De sorte que le taux moyen de taxe professionnelle unique des communautés de

communes (12,62%) est nettement inférieur au taux appliqué par les communautés d'agglomération (17,16%) et au taux constaté au niveau des communautés urbaines (21,87%).

- Le taux de taxe professionnelle unique appliqué par les groupements à fiscalité propre ayant opté pour la fiscalité mixte est supérieur en 2007 aux taux de taxe professionnelle unique appliqués par les groupements à fiscalité propre de même catégorie (12,80% pour les Communautés de communes à fiscalité mixte contre 12,62% pour les Communautés de communes à taxe professionnelle unique).

La taxe professionnelle : principale ressource fiscale des groupements à fiscalité propre

Sur l'exercice 2007, **les groupements à fiscalité propre ont perçu plus de 13 milliards d'euros de produits fiscaux**. Les communautés d'agglomération perçoivent 47% de la fiscalité directe locale (hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères) mise en recouvrement au bénéfice des groupements à fiscalité propre en 2007, loin devant les communautés de communes (32%), les communautés urbaines (19%) et enfin les syndicats d'agglomération nouvelle (2%).

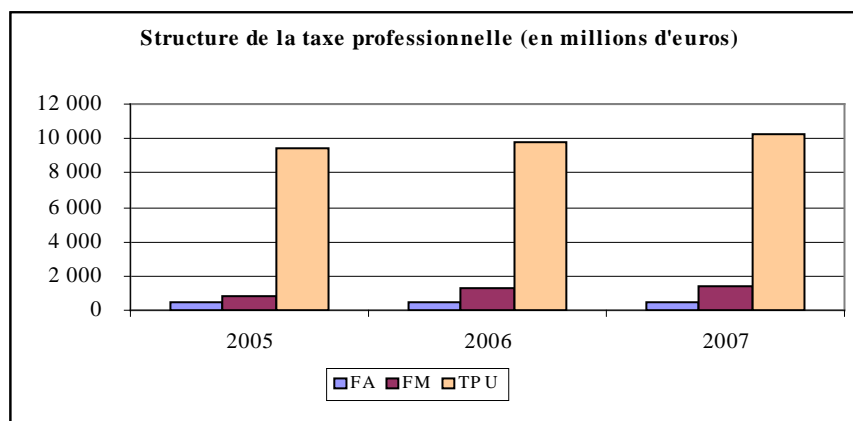


Les 1 200 groupements à taxe professionnelle unique (avec ou sans fiscalité mixte) ont perçu à eux seuls 90% de la fiscalité directe locale (hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères) émise au nom des groupements à fiscalité propre en 2007 (soit 11,8 milliards d'euros). De sorte que les groupements à fiscalité additionnelle (avec ou sans taxe professionnelle de zone) bien que majoritaires en nombre ne perçoivent que 10% de la fiscalité directe locale (hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères) émise au nom des groupements.

Ainsi, la taxe professionnelle représente 93% des produits fiscaux perçus par les groupements à fiscalité propre en 2007 (soit 12 milliards d'euros environ).

La taxe professionnelle est perçue dans une écrasante majorité par le biais de la taxe professionnelle unique (95,8%), et de manière très modeste par le biais d'une fiscalité additionnelle (3,8%) et de manière infime par le biais d'une taxe professionnelle de zone (0,5%).

La taxe professionnelle est levée en majorité par les communautés d'agglomération (à hauteur de 51%) et de manière plus modeste par les communautés de communes (pour 28%), les communautés urbaines (pour 19%) et par les syndicats d'agglomération nouvelle (pour 2%).



La taxe professionnelle représente 100% des recettes fiscales des syndicats d'agglomération nouvelle, 100% des communautés d'agglomération, 93% des communautés urbaines et 82% des communautés de communes.

Le régime de la taxe professionnelle de zone connaît un vrai succès dans le paysage intercommunal en terme d'application puisqu'il concerne 20% des groupements à fiscalité propre en 2007 (soit 525 groupements à fiscalité propre). Toutefois, les recettes fiscales tirées des zones d'activités économiques soumises au régime fiscal de la taxe professionnelle de zone sont infimes (60 millions d'euros environ ce qui représente 0,5% des recettes de taxe professionnelle de l'ensemble des groupements).

Par conséquent, la fiscalité « ménages » représente une source de financement secondaire pour les groupements à fiscalité propre en général bien qu'appliquée par environ 62% des groupements (à savoir les groupements à fiscalité additionnelle avec ou sans taxe professionnelle de zone et les groupements à fiscalité mixte). Le produit de cette fiscalité « ménages » s'élève à 922 millions d'euros en 2007. Cette fiscalité ménage est établie à 80% environ au bénéfice des communautés de communes et dans une moindre proportion au bénéfice des communautés urbaines (18%) et de manière résiduelle au profit des communautés d'agglomération (2%).

Dans son immense majorité, la fiscalité sur les ménages est établie au titre d'une fiscalité additionnelle (80%) et de manière plus modeste au titre d'une fiscalité mixte (20%). Cette répartition a évolué malgré tout au bénéfice du régime de la fiscalité mixte au cours des dernières années.

Les politiques d'abattement / exonération des groupements à fiscalité propre en 2007

Les bases fiscales des groupements à fiscalité propre qui servent au vote des taux d'impôts locaux peuvent être réduites par :

- 1/ des abattements et des exonérations décidés par l'État ;
- 2/ des abattements et des exonérations décidés, sur délibération, par les groupements eux même ;
- 3/ des abattements décidés, sur délibération, par les communes membres des groupements.

Les bases non imposées sur délibérations des groupements s'élèvent à 374 millions d'euros en 2007. Elles se ventilent de la manière suivante :

Nature juridique des groupements à fiscalité propre	Bases exonérées sur délibération en 2007 (en M€)	Parts respectives	Bases exonérées sur délibération rapportées aux bases notifiées
Communautés de communes	171 M€	46%	0,26%
Communautés d'agglomération	141 M€	38%	0,36%
Communautés urbaines	62 M€	17%	0,43%
Syndicats d'agglomération nouvelle	0,3M€	0,1%	0,03%
Total	374 M€	100%	0,31%

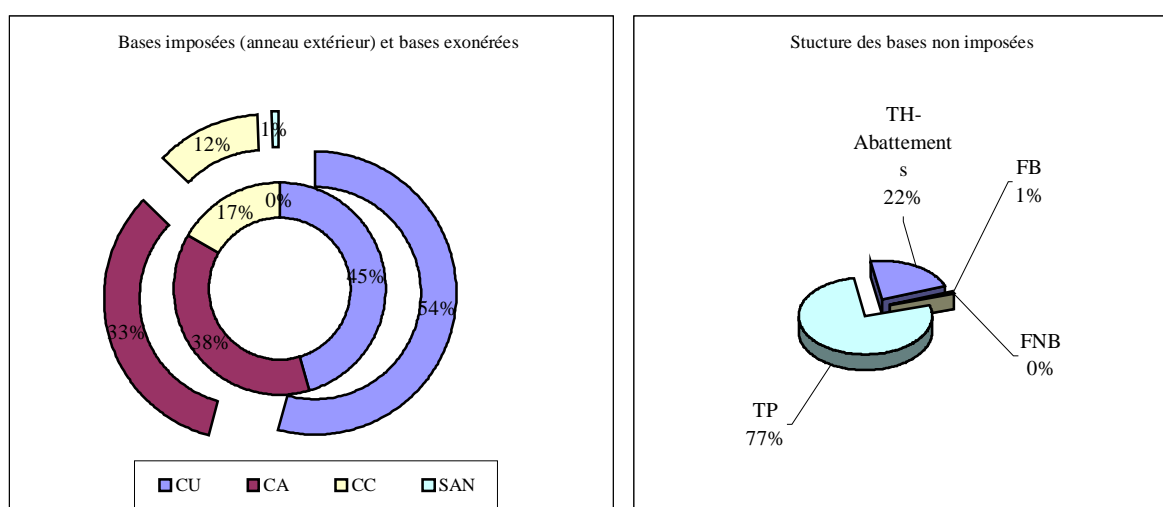
Les bases non taxées **sur délibérations des groupements** sont dans leur grande majorité des bases de **taxe professionnelle**. Toutefois, les réductions de bases votées par les assemblées des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre représentent une part infime des bases imposées à leur profit (0,31% en 2007).

Taxe	Bases exonérées sur délibérations des groupements à fiscalité propre (en millions d'euros)	Bases exonérées sur délibération rapportées aux bases notifiées
TH	84	0,48%
FB ³	2	0,02%
FNB ³	0	0,01%
TP	288	0,33%
Total	374	0,31%

³ Les données relatives aux bases exonérées de taxes foncières ne sont pas disponibles de manière exhaustive pour les établissements publics de coopération intercommunale. La statistique a donc été établie à partir des bases exonérées communales des communes membres (fichier EXOTF servant de base aux états 1387).

Par ailleurs, les bases de taxe d'habitation des groupements à fiscalité propre sont réduites à hauteur de 1,3 milliard par des abattements décidés au niveau de leurs communes membres. Cette réduction correspond aux abattements de taxe d'habitation décidés au niveau des communes membres et impactant les cotisations de taxe d'habitation des groupements à fiscalité propre en l'absence de délibérations de ces derniers (cf. article 1411 du Code général des impôts).

De sorte que dans leur ensemble, les bases fiscales des groupements à fiscalité propre sont réduites à hauteur de 1,6 milliard d'euros dont 374 millions sur leur propre initiative et 1,3 milliard suite à une décision adoptée au niveau des communes membres.



En effet, on constate que dans leur grande majorité, les groupements à fiscalité propre n'ont pas adopté de politique d'abattements de taxe d'habitation **autonome** de leur communes membres.

En 2007, si 1618 groupements perçoivent une fiscalité additionnelle sur les taxes « ménages » (soit 63% des groupements dont 1 594 communautés de communes, 17 communautés d'agglomération et 7 communautés urbaines), **96% n'ont toutefois pas délibéré en matière d'abattements de taxe d'habitation** (que ce soit en matière d'abattements pour charges de famille, d'abattements généraux à la base ou d'abattements spéciaux à la base).

De sorte que les cotisations de taxe d'habitation de la grande majorité des groupements sont donc calculées d'après des abattements décidés au niveau des communes membres.

Les réductions de bases de taxe d'habitation consécutives aux décisions prises au niveau des communes s'élèvent à plus de 1 milliard et 255 millions d'euros environ pour les groupements à fiscalité propre en 2007 dont :

- 139 millions environ au titre des abattements pour charges de famille ;
- 1 milliard et 84 millions au titre des abattements généraux à la base ;
- 31 millions au titre des abattements spéciaux à la base.

Les groupements ayant délibéré pour appliquer une politique d'abattements de taxe d'habitation autonome des communes membres sont peu nombreux (on en compte 72 sur 2007, ce qui représente moins de 5% des groupements percevant une fiscalité additionnelle sur la taxe d'habitation). Les groupements s'étant prononcé en matière d'abattements ont principalement décidé de ne pas majorer les abattements légaux et de ne pas instituer d'abattements facultatifs à la base.

Ainsi, le nombre de groupements à fiscalité propre ayant voté des abattements de taxe d'habitation différents du droit commun est assez faible puisque seuls 14 groupements à fiscalité propre ont décidé de majorer les abattements pour charges de famille, 32 ont institué un abattement facultatif général à la base et 9 appliquent un abattement facultatif spécial à la base.

De sorte que les réductions de bases de taxe d'habitation consécutives aux abattements décidés au niveau des groupements à fiscalité propre sont donc très faibles puisqu'ils s'élèvent à 83 millions d'euros en 2007 (soit moins de 0,5% des bases de taxe d'habitation imposées au profit de l'ensemble des groupements à fiscalité propre). Ces 83 millions d'abattements consécutifs à des décisions prises au niveau des groupements se ventilent entre des abattements généraux à la base (72,2 M€), des majorations d'abattements pour charge de famille (7,7M€) et des abattements spéciaux à la base (3,5M€).

Chapitre II

Tableaux et séries

Opérations réelles des EPCI par catégorie juridique d'établissement en 2007

en millions d'euros

	Communautés urbaines	Communautés d'agglomération	Communautés de communes	Syndicats d'agglomération nouvelle	Syndicats à vocation multiple	Autres syndicats (*)	TOTAL
Nombre d'établissements **	14	169	2 400	5	1 293	15 183	19 064
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT							
Ventes, prestations de services et autres	419	382	424	4	213	3 586	5 028
Dotations et participations reçues	1 644	3 664	2 352	92	298	4 045	12 095
<i>dont dotation globale de fonctionnement (DGF)</i>	1 452	3 080	1 512	49	3	5	6 101
Impôts et taxes	3 366	7 787	5 232	246	137	1 600	18 368
<i>dont impôts locaux</i>	2 498	6 241	3 876	229	58	150	13 052
Autres produits	148	212	211	8	54	1 078	1 711
Produits réels de fonctionnement	5 577	12 045	8 219	350	702	10 309	37 202
Frais de gestion courante	878	2 000	1 639	63	223	3 956	8 759
Frais de personnel	1 104	1 630	1 390	74	208	1 470	5 876
Reversement de fiscalité	1 204	4 889	2 221	88	3	63	8 468
Subventions versées et contingents	1 087	1 568	1 365	25	66	1 107	5 218
Charges financières	202	207	135	42	30	561	1 177
<i>dont intérêts des emprunts</i>	178	184	126	40	29	495	1 052
Autres charges	190	425	293	4	42	692	1 646
Charges réelles de fonctionnement	4 665	10 719	7 043	296	572	7 849	31 144
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT							
Dotations et fonds divers	183	243	248	15	27	247	963
<i>dont FCTVA</i>	130	227	239	15	24	182	817
Subventions d'équipement reçues	363	551	579	30	103	1 941	3 567
Emprunts	913	1 304	682	78	142	1 966	5 085
Autres ressources	446	336	279	6	111	1 112	2 290
Ressources réelles d'investissement	1 905	2 434	1 788	129	383	5 266	11 905
Dépenses d'équipement	1 955	2 380	2 013	104	289	5 040	11 781
Subventions d'équipement versées	380	527	160	17	9	131	1 224
Remboursement d'emprunts	449	665	355	66	95	1 299	2 929
Autres emplois	216	259	230	0	110	1 086	1 901
Emplois réels d'investissement	3 000	3 831	2 758	187	503	7 556	17 835

(*) y compris les syndicats mixtes, les établissements publics d'entente interrégionale et interdépartementale, les autres EPA dont EPA culturels et les EPIC hors régies personnalisées

(**) établissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu en 2007 par le poste comptable

Evolution des opérations réelles des GFP et des syndicats entre 2006 et 2007

unité : million d'euros

	Les groupements à fiscalité propre			Les syndicats			Ensemble des EPCI		
	2 006	2 007	évolution %	2 006	2 007	évolution %	2 006	2 007	évolution %
Nombre d'établissements	2 573	2 588	0,6	16 642	16 476	-1,0	19 215	19 064	-0,8
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT									
Ventes, prestations de services et autres	1 109	1 229	10,8	3 611	3 799	5,2	4 720	5 028	6,5
Dotations et participations reçues	7 580	7 752	2,3	4 133	4 343	5,1	11 713	12 095	3,3
<i>dont dotation globale de fonctionnement (DGF)</i>	5 860	6 093	4,0	12	8	-33,3	5 872	6 101	3,9
Impôts et taxes	15 941	16 631	4,3	1 736	1 737	0,1	17 677	18 368	3,9
<i>dont impôts locaux</i>	12 311	12 844	4,3	211	208	-1,4	12 522	13 052	4,2
Autres produits	439	579	31,9	976	1 132	16,0	1 415	1 711	20,9
Produits réels de fonctionnement	25 069	26 191	4,5	10 456	11 011	5,3	35 525	37 202	4,7
Frais de gestion courante	4 407	4 580	3,9	4 035	4 179	3,6	8 442	8 759	3,8
Frais de personnel	3 854	4 198	8,9	1 587	1 678	5,7	5 441	5 876	8,0
Reversement de fiscalité	8 328	8 402	0,9	46	66	43,5	8 374	8 468	1,1
Subventions versées et contingents	3 809	4 045	6,2	1 076	1 173	9,0	4 885	5 218	6,8
Charges financières	502	586	16,7	537	591	10,1	1 039	1 177	13,3
<i>dont intérêts des emprunts</i>	449	528	17,6	485	524	8,0	934	1 052	12,6
Autres charges	771	912	18,3	757	734	-3,0	1 528	1 646	7,7
Charges réelles de fonctionnement	21 671	22 723	4,9	8 038	8 421	4,8	29 709	31 144	4,8
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT									
Dotations et fonds divers	617	689	11,7	240	274	14,2	857	963	12,4
<i>dont FCTVA</i>	531	611	15,1	183	206	12,6	714	817	14,4
Subventions d'équipement reçues	1 252	1 523	21,6	1 861	2 044	9,8	3 113	3 567	14,6
Emprunts	2 740	2 977	8,6	2 497	2 108	-15,6	5 237	5 085	-2,9
Autres ressources	672	1 067	58,8	1 291	1 223	-5,3	1 963	2 290	16,7
Ressources réelles d'investissement	5 281	6 256	18,5	5 889	5 649	-4,1	11 170	11 905	6,6
Dépenses d'équipement	5 601	6 452	15,2	6 012	5 329	-11,4	11 613	11 781	1,4
Subventions d'équipement versées	773	1 084	40,2	166	140	-15,7	939	1 224	30,4
Remboursement d'emprunts	1 422	1 535	7,9	1 302	1 394	7,1	2 724	2 929	7,5
Autres emplois	561	705	25,7	1 077	1 196	11,0	1 638	1 901	16,1
Emplois réels d'investissement	8 357	9 776	17,0	8 557	8 059	-5,8	16 914	17 835	5,4

Evolution des opérations réelles des EPCI entre 2006 - 2007 - par catégorie -

en %

	Communautés urbaines	Communautés d'agglomération	Communautés de communes	Syndicats d'agglomération nouvelle	Syndicats à vocation multiple	Autres syndicats (*)	TOTAL
Nombre d'établissements	0,0	3,0	0,5	-16,7	-3,1	-0,8	-0,8
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT							
Ventes, prestations de services et autres	14,2	9,8	9,6	-42,9	1,9	5,4	6,5
Dotations et participations reçues	-0,5	2,8	4,2	-13,2	0,3	5,4	3,3
<i>dont dotation globale de fonctionnement (DGF)</i>	1,5	5,0	4,9	-14,0	-62,5	25,0	3,9
Impôts et taxes	0,9	5,1	5,7	-2,4	0,0	0,1	3,9
<i>dont impôts locaux</i>	2,5	5,2	4,7	-4,6	3,6	-3,2	4,2
Autres produits	23,3	53,6	20,6	33,3	8,0	16,4	20,9
Produits réels de fonctionnement	1,9	5,1	5,8	-5,7	1,3	5,6	4,7
Frais de gestion courante	-3,7	5,3	6,7	5,0	1,8	3,7	3,8
Frais de personnel	4,1	12,0	10,8	-9,8	2,0	6,3	8,0
Reversement de fiscalité	0,2	0,5	2,3	-2,2	---	---	1,1
Subventions versées et contingents	5,3	5,5	8,0	-7,4	-2,9	9,8	6,8
Charges financières	24,7	21,8	6,3	-2,3	-9,1	11,3	13,3
<i>dont intérêts des emprunts</i>	28,1	24,3	5,9	-7,0	-3,3	8,8	12,6
Autres charges	24,2	30,4	2,8	-42,9	-6,7	-2,8	7,7
Charges réelles de fonctionnement	3,2	5,1	6,1	-4,2	0,2	5,1	4,8
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT							
Dotations et fonds divers	26,2	5,7	11,7	-25,0	17,4	13,8	12,4
<i>dont FCTVA</i>	26,2	9,1	14,9	25,0	14,3	12,3	14,4
Subventions d'équipement reçues	26,0	31,2	9,5	100,0	4,0	10,2	14,6
Emprunts	4,9	6,3	24,5	-17,9	6,0	-16,8	-2,9
Autres ressources	131,1	67,2	1,8	---	0,9	-5,8	16,7
Ressources réelles d'investissement	27,3	17,1	13,7	-3,7	4,6	-4,7	6,6
Dépenses d'équipement	19,9	11,8	17,0	-13,3	9,1	-12,3	1,4
Subventions d'équipement versées	55,1	32,4	30,1	142,9	28,6	-17,6	30,4
Remboursement d'emprunts	0,4	22,9	-1,4	-10,8	-5,0	8,1	7,5
Autres emplois	24,9	42,3	12,7	-100,0	-2,7	12,7	16,1
Emplois réels d'investissement	20,2	17,9	14,5	-7,9	3,7	-6,4	5,4

Evolution des opérations réelles des EPCI entre 2006 - 2007 - par catégorie -

en %

	Communautés urbaines	Communautés d'agglomération	Communautés de communes	Syndicats d'agglomération nouvelle	Syndicats à vocation multiple	Autres syndicats (*)	TOTAL
Nombre d'établissements	0,0	3,0	0,5	-16,7	-3,1	-0,8	-0,8
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT							
Ventes, prestations de services et autres	14,2	9,8	9,6	-42,9	1,9	5,4	6,5
Dotations et participations reçues	-0,5	2,8	4,2	-13,2	0,3	5,4	3,3
<i>dont dotation globale de fonctionnement (DGF)</i>	1,5	5,0	4,9	-14,0	-62,5	25,0	3,9
Impôts et taxes	0,9	5,1	5,7	-2,4	0,0	0,1	3,9
<i>dont impôts locaux</i>	2,5	5,2	4,7	-4,6	3,6	-3,2	4,2
Autres produits	23,3	53,6	20,6	33,3	8,0	16,4	20,9
Produits réels de fonctionnement	1,9	5,1	5,8	-5,7	1,3	5,6	4,7
Frais de gestion courante	-3,7	5,3	6,7	5,0	1,8	3,7	3,8
Frais de personnel	4,1	12,0	10,8	-9,8	2,0	6,3	8,0
Reversement de fiscalité	0,2	0,5	2,3	-2,2	---	---	1,1
Subventions versées et contingents	5,3	5,5	8,0	-7,4	-2,9	9,8	6,8
Charges financières	24,7	21,8	6,3	-2,3	-9,1	11,3	13,3
<i>dont intérêts des emprunts</i>	28,1	24,3	5,9	-7,0	-3,3	8,8	12,6
Autres charges	24,2	30,4	2,8	-42,9	-6,7	-2,8	7,7
Charges réelles de fonctionnement	3,2	5,1	6,1	-4,2	0,2	5,1	4,8
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT							
Dotations et fonds divers	26,2	5,7	11,7	-25,0	17,4	13,8	12,4
<i>dont FCTVA</i>	26,2	9,1	14,9	25,0	14,3	12,3	14,4
Subventions d'équipement reçues	26,0	31,2	9,5	100,0	4,0	10,2	14,6
Emprunts	4,9	6,3	24,5	-17,9	6,0	-16,8	-2,9
Autres ressources	131,1	67,2	1,8	---	0,9	-5,8	16,7
Ressources réelles d'investissement	27,3	17,1	13,7	-3,7	4,6	-4,7	6,6
Dépenses d'équipement	19,9	11,8	17,0	-13,3	9,1	-12,3	1,4
Subventions d'équipement versées	55,1	32,4	30,1	142,9	28,6	-17,6	30,4
Remboursement d'emprunts	0,4	22,9	-1,4	-10,8	-5,0	8,1	7,5
Autres emplois	24,9	42,3	12,7	-100,0	-2,7	12,7	16,1
Emplois réels d'investissement	20,2	17,9	14,5	-7,9	3,7	-6,4	5,4

Structure (en %) des dépenses et recettes réelles des EPCI par catégorie juridique en 2007

	Communautés urbaines	Communautés d'agglomération	Communautés de communes	Syndicats d'agglomération nouvelle	Syndicats à vocation multiple	Autres syndicats (*)	TOTAL
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT							
Ventes, prestations de services et autres	7,5	3,2	5,2	1,1	30,3	34,8	13,5
Dotations et participations reçues	29,5	30,4	28,6	26,3	42,5	39,2	32,5
Impôts et taxes	60,4	64,6	63,7	70,3	19,5	15,5	49,4
Autres produits	2,6	1,8	2,5	2,3	7,7	10,5	4,6
Produits réels de fonctionnement	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Frais de gestion courante	18,8	18,7	23,3	21,3	39,0	50,4	28,1
Frais de personnel	23,7	15,2	19,7	25,0	36,4	18,7	18,9
Reversements de fiscalité	25,8	45,6	31,5	29,7	---	---	27,2
Subventions versées et contingents	23,3	14,6	19,4	8,4	11,5	14,1	16,8
Charges financières	4,3	1,9	1,9	14,2	5,2	7,1	3,8
Autres charges	4,1	4,0	4,2	1,4	7,9	9,6	5,3
Charges réelles de fonctionnement	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT							
Dotations et fonds divers	9,6	10,0	13,9	11,6	7,0	4,7	8,1
Subventions d'équipement reçues	19,1	22,6	32,4	23,3	26,9	36,9	30,0
Emprunts	47,9	53,6	38,1	60,5	37,1	37,3	42,7
Autres ressources	23,4	13,8	15,6	4,6	29,0	21,1	19,2
Ressources réelles d'investissement	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dépenses d'équipement	65,2	62,1	73,0	55,6	57,5	66,7	66,1
Remboursement d'emprunts	15,0	17,4	12,9	35,3	18,9	17,2	16,4
Autres emplois	9,8	20,5	14,1	9,1	23,6	16,1	17,5
Emplois réels d'investissement	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Recettes et dépenses réelles des autres syndicats⁽¹⁾ selon l'activité en 2007

activité	Eau et/ou assainissement	Collecte et traitement des ordures ménagères	Transports (hors ramassage scolaire)	Production et distribution d'énergie	Activités scolaires (hors ramassage scolaire)	Aménagement de zones industrielles et d'habitation	Tourisme	Ramassage scolaire (si individualisé)	Activités culturelles	Activités sportives	Activités agricoles et forestières	Voirie	Activités sociales	Autres et N.D.	TOTAL
nombre d'établissements	4 226	588	149	1 049	2 822	370	380	599	345	356	705	232	258	3 104	15 183
Produits réels de fonctionnement	2 455	2 815	1 577	756	419	152	188	158	157	151	93	53	73	1 262	10 309
dont :															
- ventes, prestations de service et autres	1 938	948	202	69	85	2	25	26	24	31	29	15	20	172	3 586
- dotations et participations reçues	257	1 342	427	138	307	103	141	127	121	81	53	27	41	880	4 045
- impôts et taxes	21	330	818	323	19	11	10	3	4	23	2	6	2	28	1 600
Charges réelles de fonctionnement	1 385	2 570	1 231	337	373	128	157	152	151	121	75	38	64	1 067	7 849
dont :															
- frais de gestion courante	678	1 789	566	108	152	22	51	118	28	38	22	17	16	351	3 956
- frais de personnel	266	286	50	60	174	16	65	25	111	51	32	15	37	282	1 470
- charges financières	139	101	180	41	13	7	10	2	1	13	3	2	3	46	561
Ressources réelles d'investissement	1 518	490	704	1 216	116	104	109	9	15	127	45	59	21	733	5 266
dont :															
- dotations et fonds divers	38	61	3	31	18	7	7	1	2	5	3	6	2	63	247
- subventions d'équipement reçues	675	67	113	573	36	42	41	3	6	38	15	25	5	302	1 941
- emprunts encaissés	523	348	497	158	54	23	43	4	5	81	10	12	14	194	1 966
Emplois réels d'investissement	2 398	710	1 069	1 661	163	110	142	14	21	156	54	65	24	969	7 556
dont :															
- dépenses d'équipement	1 692	481	716	1 084	104	28	108	8	15	121	34	33	18	598	5 040
- remboursement d'emprunts	422	190	259	97	46	35	18	5	5	32	12	8	5	165	1 299

(1) Hors syndicats à vocation multiple dont l'activité n'est pas ventilable

Taux moyens de prélèvement des GFP entre 2005 et 2007

(rôles généraux)

Type de GFP	Régime fiscal	Taxe	2005	2006	2007
CU	FA + TPZ	TH	8,33	8,38	8,44
		FB	11,00	11,06	11,13
		FNB	20,53	20,45	20,53
		TP	6,56	6,62	6,70
		TPZ	16,02	14,45	16,38
	TPU	TP	21,70	21,76	21,87
	FM	TH	3,35	3,48	3,59
		FB	3,18	3,31	3,42
		FNB	5,04	5,25	5,50
		TP	19,49	22,04	22,10
CA	TPU	TP	16,99	17,13	17,16
	FM	TH	0,37	0,51	0,47
		FB	0,91	0,83	0,83
		FNB	2,43	2,00	2,01
		TP	16,64	17,53	17,87
CC	FA	TH	2,16	2,13	2,16
		FB	3,31	3,30	3,34
		FNB	9,81	10,03	10,37
		TP	2,50	2,52	2,58
	FA + TPZ	TH	2,43	2,57	2,62
		FB	3,72	3,93	3,97
		FNB	8,98	9,21	9,53
		TP	2,48	2,54	2,58
		TPZ	9,46	9,19	9,47
	TPU	TP	12,45	12,69	12,62
	FM	TH	1,09	1,09	1,12
		FB	1,91	1,85	1,91
		FNB	5,28	4,90	5,14
		TP	11,77	11,89	12,80
SAN	TPU	TP	20,59	20,74	21,22

FA = Fiscalité Additionnelle.

FA+TPZ = Fiscalité Additionnelle + Taxe Professionnelle de Zone.

TPU sans FM = Taxe Professionnelle Unique sans Fiscalité Mixte.

TPU avec FM = Taxe Professionnelle Unique avec Fiscalité Mixte.

FM = Fiscalité Mixte.

Produits des émissions des GFP entre 2005 et 2007

(rôles généraux)

Type de GFP	Régime fiscal	Taxe	2005	2006	2007
CU	FA + TPZ	TH	23 593 778	24 495 860	25 454 469
		FB	30 121 103	31 208 062	32 241 087
		FNB	664 144	594 583	618 202
		TP	32 198 781	33 057 675	34 617 714
		TPZ	3 702 233	3 702 233	4 718 796
	TPU	TP	1 748 387 041	1 793 195 436	1 859 872 269
	FM	TH	49 897 969	53 624 062	57 033 296
		FB	43 220 548	46 388 271	49 181 035
		FNB	374 340	359 969	389 562
		TP	342 397 233	397 667 619	407 075 637
CA	TPU	TP	5 263 731 340	5 277 949 914	5 583 474 327
	FM	TH	3 430 858	10 655 391	11 034 390
		FB	4 481 900	12 470 425	12 853 318
		FNB	153 685	273 555	282 348
		TP	248 940 672	514 064 337	567 501 008
CC	FA	TH	135 540 302	133 236 187	139 508 421
		FB	175 396 919	172 598 511	181 133 300
		FNB	48 763 311	38 737 345	39 331 280
		TP	219 844 690	214 633 209	222 446 478
	FA + TPZ	TH	97 362 156	110 877 519	121 347 526
		FB	134 107 040	150 096 633	161 563 341
		FNB	35 832 009	31 234 007	32 819 860
		TP	168 819 063	186 145 832	197 847 774
		TPZ	84 438 012	51 751 754	55 363 887
	TPU	TP	2 222 157 957	2 468 839 871	2 572 308 723
	FM	TH	16 802 759	21 613 430	24 165 326
		FB	19 276 410	25 304 154	28 392 152
		FNB	4 490 495	4 468 452	5 077 079
		TP	263 764 312	365 690 121	407 082 607
	SAN	TPU	TP	229 049 285	235 270 180
Ensemble des GFP par taxe		TH	326 627 822	354 502 449	378 543 428
		FB	406 603 920	438 066 056	465 364 233
		FNB	90 277 984	75 667 911	78 518 331
		TP	10 827 430 619	11 541 968 181	12 136 271 719
Total			11 650 940 345	12 410 204 597	13 058 697 711

FA = Fiscalité Additionnelle.

FA+TPZ = Fiscalité Additionnelle + Taxe Professionnelle de Zone.

TPU sans FM = Taxe Professionnelle Unique sans Fiscalité Mixte.

TPU avec FM = Taxe Professionnelle Unique avec Fiscalité Mixte.

FM = Fiscalité Mixte.

Les données budgétaires des communautés urbaines

unité : million d'euros

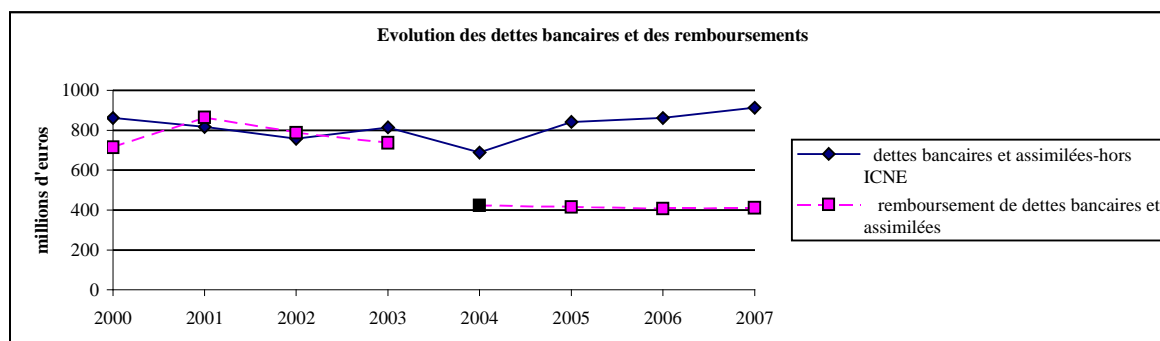
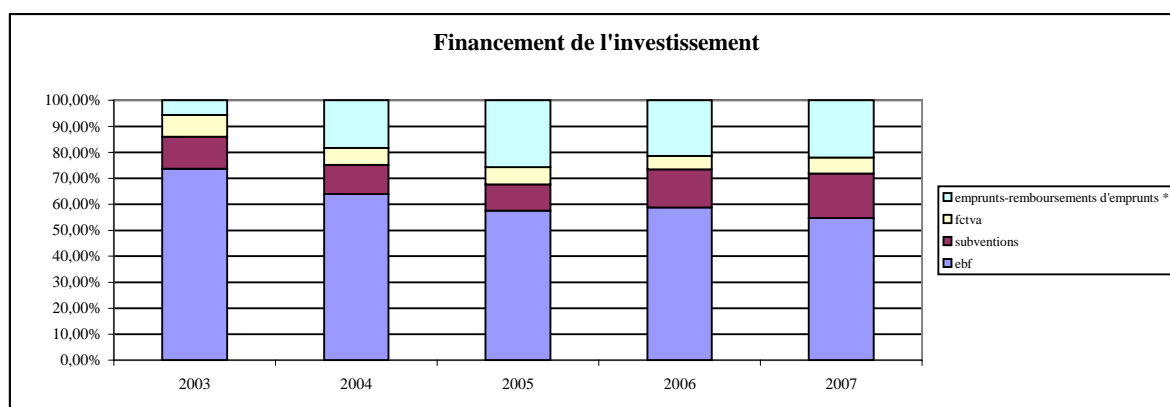
	2004	2005	2006	2007	2007/2006 var. %
Nombre d'établissements	14	14	14	14	0,0
Nombre de communes	355	355	356	358	0,6
Population (en milliers d'habitants)	6 209	6 211	6 220	6 251	0,5
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT					
Ventes, prestations de services et autres	335	359	367	419	14,2
<i>dont redevance d'enlèvement des ordures et des déchets</i>	13	10	15	11	-26,7
Dotations et participations reçues	1 562	1 600	1 653	1 644	-0,5
<i>dont dotation globale de fonctionnement (DGF)</i>	1 393	1 408	1 430	1 452	1,5
Impôts et taxes	3 093	3 192	3 335	3 366	0,9
<i>dont impôts locaux</i>	2 248	2 325	2 437	2 498	2,5
<i>taxe d'enlèvement des ordures ménagères</i>	457	467	467	442	-5,4
Autres produits	462	517	242	277	14,5
Total des produits de fonctionnement	5 452	5 668	5 597	5 706	1,9
Frais de gestion courante	864	882	912	878	-3,7
Frais de personnel	979	1 030	1 061	1 104	4,1
Reversements de fiscalité	1 172	1 191	1 202	1 204	0,2
Subventions versées et contingents	1 447	1 506	1 292	1 391	7,7
Charges financières	139	139	162	202	24,7
<i>dont intérêts des emprunts</i>	113	115	139	178	28,1
Autres charges	252	284	246	278	13,0
Total des charges de fonctionnement	4 853	5 032	4 875	5 057	3,7
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT					
Dotations et fonds divers (y.c. les excédents de fonctionnement capitalisés)	620	818	821	867	5,6
<i>dont FCTVA</i>	85	99	103	130	26,2
Subventions et participations d'équipement	145	153	288	363	26,0
Emprunts	1 233	1 531	1 340	1 383	3,2
<i>dont dettes bancaires et assimilées-hors ICNE (1)</i>	689	842	862	913	5,9
Autres ressources	659	667	638	1 039	62,9
Total des ressources d'investissement	2 657	3 169	3 087	3 652	18,3
Dépenses d'équipement	1 141	1 480	1 877	2 336	24,5
Remboursement d'emprunts	1 016	1 129	918	919	0,1
<i>dont remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)</i>	423	416	408	412	1,0
Autres emplois	494	531	310	375	21,0
Total des emplois d'investissement	2 651	3 140	3 105	3 630	16,9

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 est renseigné

Situation financière des communautés urbaines

	2007	
	millions d'euros	en euros par habitant
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT		
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	1 155	185
Résultat comptable (PFT-CFT)	649	104
Produits de fonctionnement CAF	5 577	892
Charges de fonctionnement CAF	4 665	746
Capacité d'autofinancement (CAF=PFCAF-CFCAF)	912	146
Produits des cessions d'immobilisations	85	14
CAF nette des remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	501	80

	en millions d'euros				
	2003	2004	2005	2006	2007
DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre (1)	3 718	3 947	4 346	4 771	5 235
dont encours des dettes bancaires et assimilées	3 386	3 645	4 083	4 538	5 039
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	868	537	530	547	590
PRINCIPAUX RATIOS					
Rigidité des charges structurelles (%)	51,3	49,9	49,5	51,6	52,2
Emprunts /Dépenses d'équipement (%) *	82,7	62,5	57,1	53,3	46,7
Dépenses d'équipement /CAF *	1,2	1,4	1,7	1,7	2,1



(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 est renseigné

* opérations réelles

Les données budgétaires des communautés d'agglomération

unité : million d'euros

	2004	2005	2006	2007	2007/2006 var. %
Nombre d'établissements	155	162	164	169	3,0
Nombre de communes	2 632	2 753	2 788	2 946	5,7
Population (en milliers d'habitants)	19 712	20 398	20 680	21 174	2,4
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT					
Ventes, prestations de services et autres	248	293	348	382	9,8
<i>dont redevance d'enlèvement des ordures et des déchets</i>	19	25	25	40	60,0
Dotations et participations reçues	3 226	3 452	3 564	3 664	2,8
<i>dont dotation globale de fonctionnement (DGF)</i>	2 487	2 803	2 932	3 080	5,0
Impôts et taxes	6 556	6 988	7 406	7 787	5,1
<i>dont impôts locaux</i>	5 313	5 617	5 932	6 241	5,2
<i>taxe d'enlèvement des ordures ménagères</i>	921	1 066	1 066	1 185	11,2
Autres produits	375	445	297	360	21,2
Total des produits de fonctionnement	10 405	11 178	11 615	12 193	5,0
Frais de gestion courante	1 526	1 748	1 899	2 000	5,3
Frais de personnel	1 076	1 291	1 456	1 630	12,0
Reversements de fiscalité	4 727	4 854	4 864	4 889	0,5
Subventions versées et contingents	1 906	2 036	1 929	2 096	8,7
Charges financières	134	137	170	207	21,8
<i>dont intérêts des emprunts</i>	117	120	148	184	24,3
Autres charges	311	296	335	395	17,9
Total des charges de fonctionnement	9 680	10 362	10 653	11 217	5,3
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT					
Dotations et fonds divers (y.c. les excédents de fonctionnement capitalisés)	1 070	1 638	1 038	1 179	13,6
<i>dont FCTVA</i>	124	153	208	227	9,1
Subventions et participations d'équipement	229	339	420	551	31,2
Emprunts	895	1 359	1 597	1 731	8,4
<i>dont dettes bancaires et assimilées-hors ICNE (1)</i>	600	1 018	1 214	1 288	6,1
Autres ressources	643	1 398	935	1 050	12,3
Total des ressources d'investissement	2 837	4 734	3 990	4 511	13,1
Dépenses d'équipement	1 647	2 464	2 575	2 969	15,3
Remboursement d'emprunts	676	842	912	1 091	19,6
<i>dont remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)</i>	390	475	503	622	23,7
Autres emplois	627	1 383	581	608	4,6
Total des emplois d'investissement	2 950	4 689	4 068	4 668	14,7

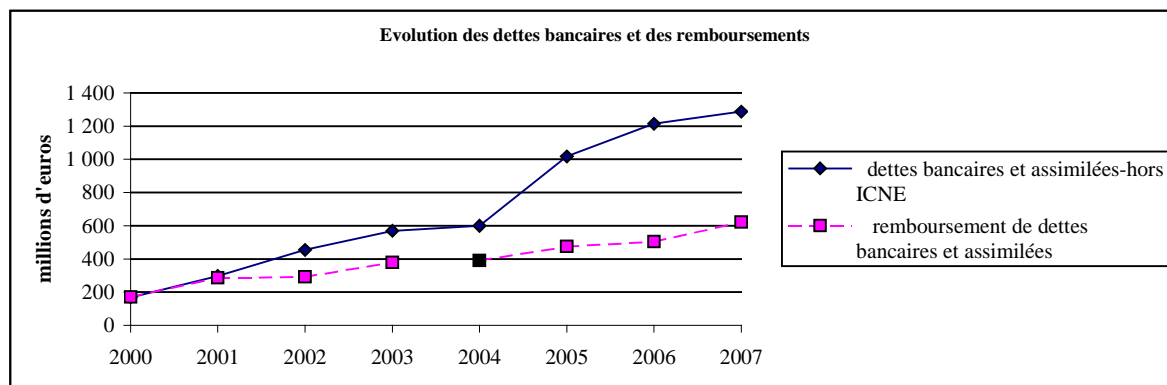
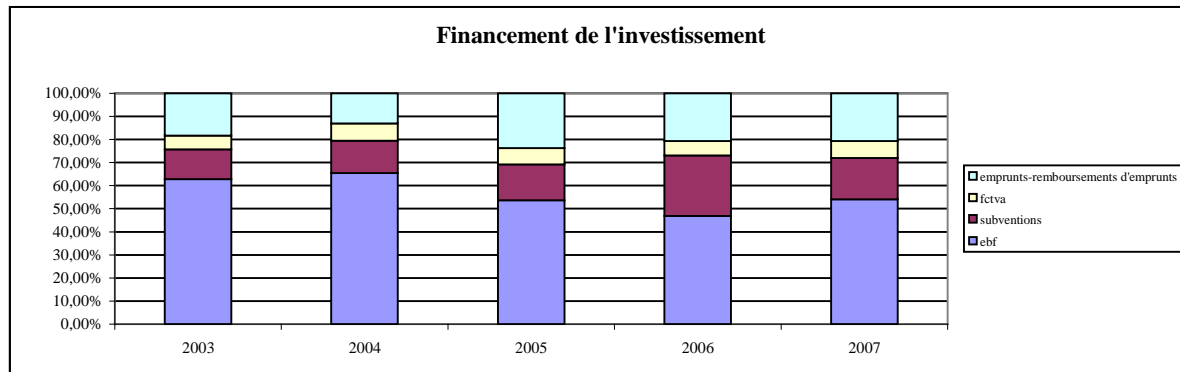
(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 est renseigné

Situation financière des communautés d'agglomération

	2007	
	millions d'euros	en euros par habitant
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT		
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	1 673	79
Résultat comptable (PFT-CFT)	976	46
Produits de fonctionnement CAF	12 045	569
Charges de fonctionnement CAF	10 719	506
Capacité d'autofinancement (CAF=PFCAF-CFCAF)	1 326	63
Produits des cessions d'immobilisations	108	5
CAF nette des remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	703	33

en millions d'euros

	2003	2004	2005	2006	2007
DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre (1)	2 666	3 428	4 012	4 736	5 581
dont encours des dettes bancaires et assimilées	2 506	3 262	3 873	4 579	5 428
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	479	508	595	651	806
PRINCIPAUX RATIOS					
Rigidité des charges structurelles (%)	65,6	64,0	62,7	62,7	62,1
Emprunts /Dépenses d'équipement (%) *	69,5	47,1	56,8	57,6	55,3
Dépenses d'équipement /CAF *	1,2	1,4	1,7	1,7	1,8



(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 est renseigné

* opérations réelles

Les données budgétaires des communautés de communes

unité : million d'euros

	2004	2005	2006	2007	2007/2006 var. %
Nombre d'établissements	2 286	2 342	2 389	2 400	0,5
Nombre de communes	28 407	29 166	29 735	30 081	1,2
Population (en milliers d'habitants)	24 481	25 134	26 078	26 476	1,5
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT					
Ventes, prestations de services et autres	291	328	387	424	9,6
<i>dont redevance d'enlèvement des ordures et des déchets</i>	86	91	91	100	9,9
Dotations et participations reçues	1 885	2 062	2 257	2 352	4,2
<i>dont dotation globale de fonctionnement (DGF)</i>	1 148	1 286	1 441	1 512	4,9
Impôts et taxes	3 978	4 443	4 948	5 232	5,7
<i>dont impôts locaux</i>	3 073	3 375	3 702	3 876	4,7
<i>taxe d'enlèvement des ordures ménagères</i>	819	972	972	1 245	28,1
Autres produits	353	388	300	353	17,7
Total des produits de fonctionnement	6 507	7 221	7 892	8 361	5,9
Frais de gestion courante	1 273	1 375	1 536	1 639	6,7
Frais de personnel	942	1 094	1 255	1 390	10,8
Reversements de fiscalité	1 767	1 980	2 172	2 221	2,3
Subventions versées et contingents	1 429	1 555	1 613	1 755	8,8
Charges financières	114	114	127	135	6,3
<i>dont intérêts des emprunts</i>	105	103	119	126	5,9
Autres charges	261	320	243	262	7,8
Total des charges de fonctionnement	5 786	6 438	6 946	7 402	6,6
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT					
Dotations et fonds divers (y.c. les excédents de fonctionnement capitalisés)	1 345	1 341	892	1 033	15,8
<i>dont FCTVA</i>	175	185	208	239	14,9
Subventions et participations d'équipement	413	430	529	579	9,5
Emprunts	547	584	595	740	24,4
<i>dont dettes bancaires et assimilées-hors ICNE (1)</i>	475	499	534	667	24,9
Autres ressources	667	684	458	555	21,2
Total des ressources d'investissement	2 972	3 039	2 474	2 907	17,5
Dépenses d'équipement	2 082	2 127	1 929	2 244	16,3
Remboursement d'emprunts	391	424	409	414	1,2
<i>dont remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)</i>	316	353	334	335	0,3
Autres emplois	483	483	190	265	39,5
Total des emplois d'investissement	2 956	3 034	2 528	2 923	15,6

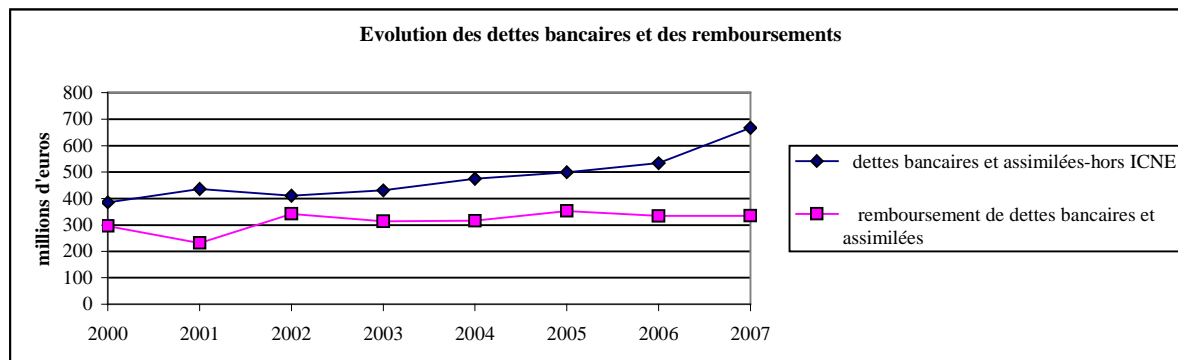
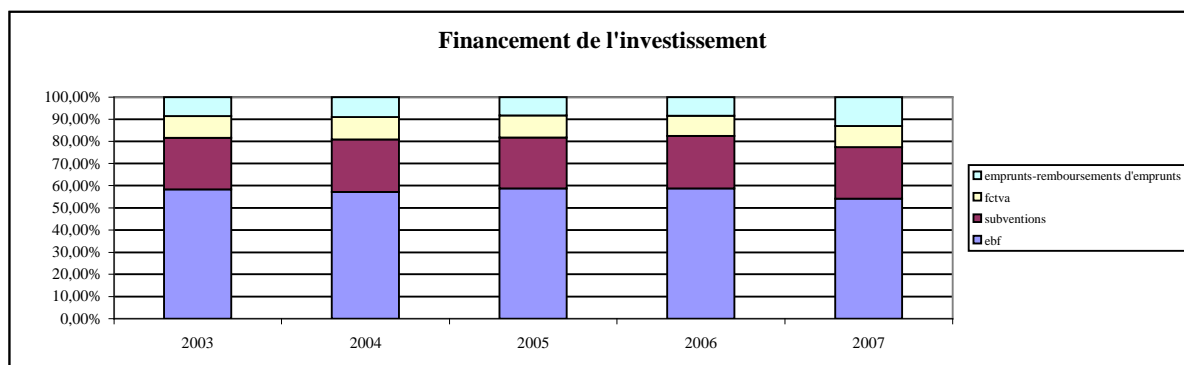
(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 est renseigné

Situation financière des communautés de communes

	2007	
	millions d'euros	en euros par habitant
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT		
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	1 357	51
Résultat comptable (PFT-CFT)	959	36
Produits de fonctionnement CAF	8 219	310
Charges de fonctionnement CAF	7 043	266
Capacité d'autofinancement (CAF=PFCAF-CFCAF)	1 176	44
Produits des cessions d'immobilisations	81	3
CAF nette des remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	841	32

en millions d'euros

	2003	2004	2005	2006	2007
DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre (1)	2 412	2 542	2 709	2 917	3 194
dont encours des dettes bancaires et assimilées	2 287	2 421	2 586	2 807	3 096
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	426	421	456	453	457
PRINCIPAUX RATIOS					
Rigidité des charges structurelles (%)	54,3	55,7	56,5	56,8	56,5
Emprunts /Dépenses d'équipement (%) *	37,3	35,0	33,7	31,8	33,8
Dépenses d'équipement /CAF *	1,6	1,6	1,6	1,5	1,7



(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 est renseigné

* opérations réelles

Les données budgétaires des syndicats d'agglomération nouvelle (SAN)

unité : million d'euros

	2004	2005	2006	2007	2007/2006 var. %
Nombre d'établissements	6	6	6	5	-16,7
Nombre de communes	34	34	34	29	-14,7
Population (en milliers d'habitants)	346	352	357	319	-10,6
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT					
Ventes, prestations de services et autres	5	6	7	4	-42,9
<i>dont redevance d'enlèvement des ordures et des déchets</i>	0	0	0	0	---
Dotations et participations reçues	109	111	106	92	-13,2
<i>dont dotation globale de fonctionnement (DGF)</i>	55	56	57	49	-14,0
Impôts et taxes	229	247	252	246	-2,4
<i>dont impôts locaux</i>	219	237	240	229	-4,6
<i>taxe d'enlèvement des ordures ménagères</i>	2	2	2	6	200,0
Autres produits	18	20	9	10	11,1
Total des produits de fonctionnement	361	384	374	352	-5,9
Frais de gestion courante	51	56	60	63	5,0
Frais de personnel	71	80	82	74	-9,8
Reversements de fiscalité	86	88	90	88	-2,2
Subventions versées et contingents	45	43	43	40	-7,0
Charges financières	46	42	43	42	-2,3
<i>dont intérêts des emprunts</i>	45	42	43	40	-7,0
Autres charges	8	11	6	4	-33,3
Total des charges de fonctionnement	307	320	324	311	-4,0
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT					
Dotations et fonds divers (y.c. les excédents de fonctionnement capitalisés)	62	65	72	67	-6,9
<i>dont FCTVA</i>	12	9	12	15	25,0
Subventions et participations d'équipement	11	18	15	30	100,0
Emprunts	104	181	237	186	-21,5
<i>dont dettes bancaires et assimilées-hors ICNE (1)</i>	73	85	94	77	-18,1
Autres ressources	37	43	58	36	-37,9
Total des ressources d'investissement	214	307	382	319	-16,5
Dépenses d'équipement	92	118	128	120	-6,3
Remboursement d'emprunts	109	185	216	174	-19,4
<i>dont remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)</i>	78	88	72	64	-11,1
Autres emplois	25	26	35	14	-60,0
Total des emplois d'investissement	226	329	379	308	-18,7

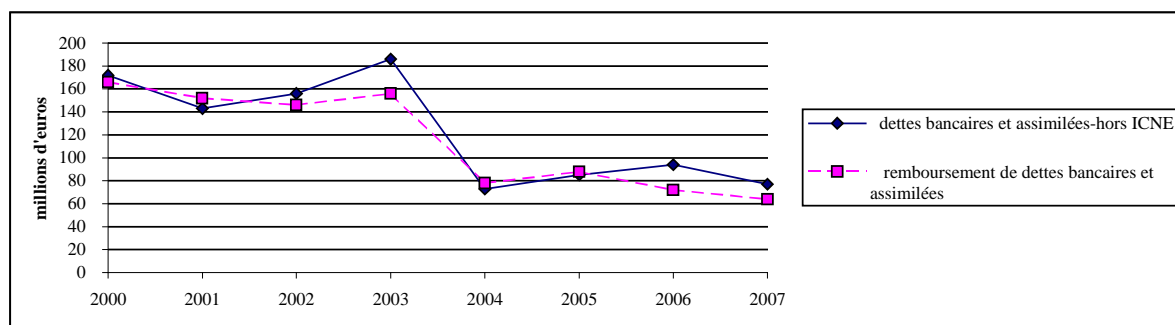
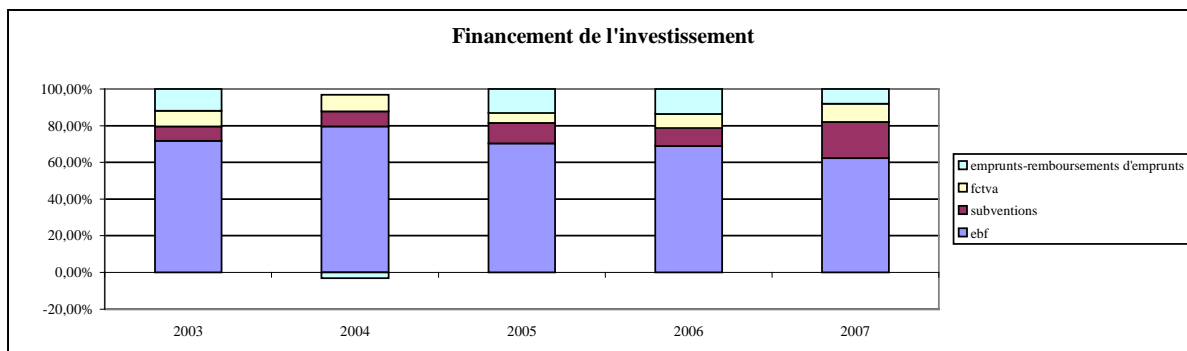
(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 est renseigné

Situation financière des syndicats d'agglomération nouvelle

	2007	
	millions d'euros	en euros par habitant
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT		
Excédent Brut de Fonctionnement EBF	94	295
Résultat comptable (PFT-CFT)	41	129
Produits de fonctionnement CAF	350	1 097
Charges de fonctionnement CAF	296	928
Capacité d'autofinancement (CAF=PFCAF-CFCAF)	54	169
Produits des cessions d'immobilisations	2	6
CAF nette des remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	-10	-31

en millions d'euros

	2003	2004	2005	2006	2007
DETTE en millions d'euros					
Encours total de la dette au 31 décembre (1)	1 609	1 106	1 167	1 188	1 060
dont encours des dettes bancaires et assimilées	1 579	1 078	1 076	1 099	971
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	227	123	129	116	104
PRINCIPAUX RATIOS					
Rigidité des charges structurelles (%)	48,4	57,4	55,8	58,9	58,4
Emprunts /Dépenses d'équipement (%) *	123,5	80,9	73,6	79,4	75,8
Dépenses d'équipement /CAF *	1,1	1,3	1,5	2,0	1,9



(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 est renseigné
* opérations réelles

Les données budgétaires syndicats à vocation multiple (SIVOM)

unité : million d'euros

	2004	2005	2006	2007	2007/2006 var. %
Nombre d'établissements	1 512	1 421	1 334	1 293	-3,1
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT					
Ventes, prestations de services et autres	208	205	209	213	1,9
<i>dont redevance d'enlèvement des ordures et des déchets</i>	23	23	23	22	-4,3
Dotations et participations reçues	334	314	297	298	0,3
<i>dont dotation globale de fonctionnement (DGF)</i>	8	8	8	3	-62,5
Impôts et taxes	127	128	137	137	0,0
<i>dont impôts locaux</i>	53	54	56	58	3,6
<i>taxe d'enlèvement des ordures ménagères</i>	60	61	61	66	8,2
Autres produits	149	119	75	73	-2,7
Total des produits de fonctionnement	818	766	718	721	0,4
Frais de gestion courante	239	231	219	223	1,8
Frais de personnel	203	200	204	208	2,0
Subventions versées et contingents	156	147	133	131	-1,5
Charges financières	39	34	33	30	-9,1
<i>dont intérêts des emprunts</i>	37	32	30	29	-3,3
Autres charges	98	83	46	37	-19,6
Total des charges de fonctionnement	735	695	635	629	-0,9
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT					
Dotations et fonds divers	187	156	96	124	29,2
<i>dont FCTVA</i>	26	24	21	24	14,3
Subventions et participations d'équipement	103	94	99	103	4,0
Emprunts	125	124	142	145	2,1
Autres ressources	283	269	117	120	2,6
Total des ressources d'investissement	698	643	454	492	8,4
Dépenses d'équipement	304	304	277	314	13,4
Remboursement d'emprunts	151	135	108	99	-8,3
Autres emplois	228	203	72	76	5,6
Total des emplois d'investissement	683	642	457	489	7,0

Les données budgétaires des autres syndicats

unité : million d'euros

	2004	2005	2006	2007	2007/2006 var. %
Nombre d'établissements	15 845	15 475	15 308	15 183	-0,8
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT					
Ventes, prestations de services et autres	3 173	3 275	3 402	3 586	5,4
<i>dont redevance d'enlèvement des ordures et des déchets</i>	137	152	152	184	21,1
Dotations et participations reçues	3 337	3 605	3 836	4 045	5,4
<i>dont dotation globale de fonctionnement (DGF)</i>	4	5	4	5	25,0
Impôts et taxes	1 467	1 498	1 599	1 600	0,1
<i>dont impôts locaux</i>	163	168	155	150	-3,2
<i>taxe d'enlèvement des ordures ménagères</i>	283	276	276	272	-1,4
Autres produits	1 388	1 782	1 379	1 577	14,4
Total des produits de fonctionnement	9 365	10 160	10 216	10 808	5,8
Frais de gestion courante	3 307	3 512	3 816	3 956	3,7
Frais de personnel	1 201	1 296	1 383	1 470	6,3
Subventions versées et contingents	2 307	2 494	2 431	2 684	10,4
Charges financières	457	457	504	561	11,3
<i>dont intérêts des emprunts</i>	414	410	455	495	8,8
Autres charges	738	1 091	575	618	7,5
Total des charges de fonctionnement	8 010	8 850	8 709	9 289	6,7
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT					
Dotations et fonds divers	1 726	2 166	2 203	1 765	-19,9
<i>dont FCTVA</i>	122	133	162	182	12,3
Subventions et participations d'équipement	1 705	1 683	1 769	1 942	9,8
Emprunts	2 301	2 605	2 918	2 441	-16,3
Autres ressources	2 960	3 499	2 421	2 463	1,7
Total des ressources d'investissement	8 692	9 953	9 311	8 611	-7,5
Dépenses d'équipement	5 053	5 830	6 035	5 345	-11,4
Remboursement d'emprunts	1 469	1 550	1 741	1 766	1,4
Autres emplois	2 126	2 534	1 388	1 461	5,3
Total des emplois d'investissement	8 648	9 914	9 164	8 572	-6,5

Chapitre III

Les établissements publics locaux (EPL) situés hors du champ de l'intercommunalité

Une variété d'établissements

A côté des établissements publics de coopération intercommunale, existent d'autres établissements publics locaux de natures très diverses. Deux groupes peuvent être distingués à l'intérieur de cet ensemble.

Le **premier groupe** est constitué de **services publics détachés d'une collectivité territoriale**. Ces établissements sont dotés de l'autonomie budgétaire. Néanmoins, leur activité prolonge le plus souvent celle de la collectivité d'origine, la commune ou le département.

A ce titre, on dénombre en 2007 en tant que services communaux ayant enregistré des mouvements budgétaires :

- 28 082 centres communaux d'action sociale (CCAS) ;
- 2 391 caisses des écoles ;
- 554 régies personnalisées ;

et en tant que services départementaux :

- 96 services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) ;
- 95 centres de gestion de la fonction publique territoriale (CGFPT).

Le **second groupe** est formé par les **12 127 associations syndicales de propriétaires** (ASA - associations syndicales autorisées et AFR - associations foncières de remembrement). Ces structures sont constituées pour associer une collectivité et des propriétaires privés à la gestion d'un service d'intérêt public à l'échelle communale. Elles sont intégrées dans le champ d'étude de la publication, par extension de la notion d'établissements publics locaux (EPL). Ce sont des établissements publics à raison du service public géré et des règles de comptabilité publique qui leur sont appliquées, mais non des « établissements publics locaux ».

Seules les régies personnalisées et les associations (ASA, AFR,...) exercent des compétences diversifiées. Les autres établissements sont très spécialisés et n'interviennent que dans un domaine précis.

Les écritures budgétaires des centres communaux d'action sociale et des caisses des écoles sont tenues en M14. Seules les opérations réelles ont été retenues dans l'étude pour ces deux catégories d'établissement.

Les centres communaux d'action sociale⁴ (CCAS)

Ils ont vocation à fournir des prestations d'action sociale. Ils participent aussi à l'instruction des demandes d'admission à l'aide sociale légale. Leur activité comporte notamment la création ou la gestion de logements foyers, de maisons de retraite, de crèches, de garderies, de services d'aide ménagère, de restauration ou de soins à domicile.

Outre les subventions accordées par les communes qui assurent la part la plus importante de leurs ressources, les centres communaux d'action sociale bénéficient d'une partie du produit des concessions dans les cimetières, du produit de la taxe sur les spectacles, de revenus du patrimoine et du produit des quêtes publiques.

Comptes des centres communaux d'action sociale
(millions d'euros)

	2007 *	Evolution 2007/2006 (en %) **	Structure (en %)
Nombre d'établissements	28 082	26 607	---
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT			
Ventes, prestations de services et autres	558	2,3	22,1
Dotations et participations reçues	1 741	2,8	68,8
Autres produits	230	1,1	9,1
Produits réels de fonctionnement	2 529	2,5	100,0
Frais de gestion courante	582	3,4	23,6
Frais de personnel	1 530	2,3	62,0
Charges financières	14	0,9	0,6
<i>dont intérêts des emprunts</i>	13	2,8	---
Autres charges	343	9,1	13,9
Charges réelles de fonctionnement	2 469	3,5	100,0
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Subventions et participations reçues	11	-32,2	6,9
<i>dont FCTVA</i>	9	5,1	---
Emprunts	87	85,0	54,4
Autres ressources	62	18,9	38,8
Ressources réelles d'investissement	160	40,9	100,0
Dépenses d'équipement	152	25,1	76,8
Remboursement d'emprunts	32	3,6	16,2
Autres emplois	14	1,6	7,1
Emplois réels d'investissement	198	19,1	100,0

(*) Etablissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu en 2007 par le poste comptable
(**) Evolution à champ constant

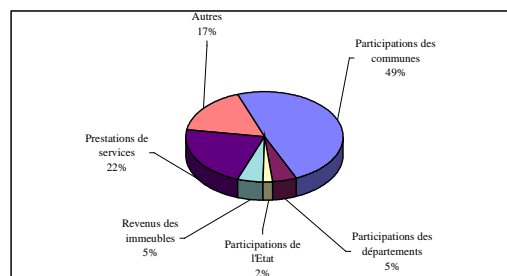
Equilibre financier des centres communaux d'action sociale
(millions d'euros)

	2007
Charges de fonctionnement CAF	2 469
Produits de fonctionnement CAF	2 529
Capacité d'autofinancement CAF	60
Emplois d'investissement (hors dettes)	166
Ressources d'investissement (hors emprunts)	73
Capacité (+) ou Besoin (-) de financement	-33
- variation d'endettement - a	55
- variation du fonds de roulement - b	22

a : Le signe moins indique un désendettement

b : Le signe moins indique une consommation de fonds de roulement

Structure des produits de fonctionnement des centres communaux d'action sociale



En 2007, les produits réels de fonctionnement des centres communaux d'action sociale s'élèvent à 2,5 milliards d'euros. Ils proviennent pour 68,8 % de dotations et participations (versées principalement par les communes) et pour 22,1 % de ventes et prestations de service.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 2,5 milliards d'euros, dont 62 % consacrés aux frais de personnel. Le deuxième poste « frais de gestion courante » représente 23,6 % des charges.

⁴ A noter que les données des CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE de Paris et Toulouse sont exploitées dans les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) du fait de leur organisation budgétaire et comptable.

En investissement, les ressources réelles des centres communaux d'action sociale s'élèvent à 160 millions d'euros. Les dépenses d'équipement, d'un montant de 152 millions d'euros représentent 76,8 % des emplois réels d'investissement (198 millions d'euros).

Les comptes des centres communaux d'action sociale font apparaître une capacité d'autofinancement de 60 millions d'euros. Malgré un besoin de financement de 33 millions d'euros, les centres communaux d'action sociale confortent en 2007 leur fonds de roulement grâce à un important recours à l'emprunt (+85% par rapport à 2006).

Les caisses des écoles

Elles ont pour but d'assurer de meilleures conditions de vie scolaire aux enfants de l'enseignement primaire public. A cet effet, elles peuvent gérer des services tels que les cantines scolaires, et des activités sportives ou éducatives.

Comptes des Caisses des écoles
(millions d'euros)

	2007 *	Evolution 2007/2006 (en %) **	Structure (en %)
Nombre d'établissements	2 391	2 297	---
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT			
Ventes, prestations de services et autres	189	1,9	32,1
Dotations et participations reçues	389	5,0	66,0
Autres produits	11	86,4	1,9
Produits réels de fonctionnement	589	4,8	100,0
Frais de gestion courante	249	2,7	43,8
Frais de personnel	290	7,2	51,1
Charges financières <i>dont intérêts des emprunts</i>	0	34,8	0,0
Autres charges	29	13,5	5,1
Charges réelles de fonctionnement	568	5,5	100,0
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Subventions et participations reçues <i>dont FCTVA</i>	2	33,8	22,2
Emprunts	2	34,5	---
Autres ressources	1	-58,6	11,1
Ressources réelles d'investissement	9	10,7	100,0
Dépenses d'équipement	13	-2,6	76,5
Remboursement d'emprunts	2	92,5	11,8
Autres emplois	2	47,1	11,8
Emplois réels d'investissement	17	6,3	100,0

(*) Etablissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu en 2007 par le poste comptable
(**) Evolution à champ constant

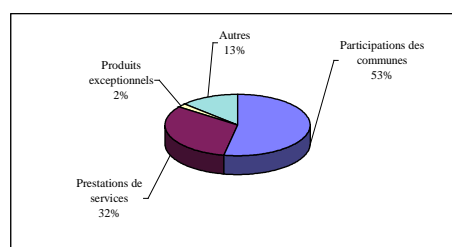
Equilibre financier des Caisses des écoles
(millions d'euros)

	2007
Charges de fonctionnement CAF	568
Produits de fonctionnement CAF	589
Capacité d'autofinancement CAF	21
Emplois d'investissement (hors dettes)	15
Ressources d'investissement (hors emprunts)	8
Capacité (+) ou Besoin (-) de financement	14
- variation d'endettement - a	-1
- variation du fonds de roulement - b	13

a : Le signe moins indique un désendettement

b : Le signe moins indique une consommation de fonds de roulement

Structure des produits de fonctionnement des caisses des écoles



Elles perçoivent les produits résultant de l'exploitation des services gérés et reçoivent, en outre, des subventions des collectivités. Leurs charges sont constituées principalement par les achats de denrées et de fournitures et par les frais de personnel nécessaires au fonctionnement des services.

En 2007, les produits réels de fonctionnement des caisses des écoles se sont élevés à 589 millions d'euros provenant pour 66 % de transferts reçus, mais également pour 32,1 % de ventes et prestations de services. Les communes, à elles seules, versent 313 millions d'euros aux caisses des écoles, soit 80,4 % des dotations et participations reçues. Les prestations délivrées au titre de services périscolaires (études surveillées, voyages,...) sont perçues essentiellement sous formes de redevances.

Les charges réelles de fonctionnement atteignent 568 millions d'euros, constituées à 94,9 % par les achats et charges externes et les frais de personnel.

Les caisses des écoles dégagent une capacité d'autofinancement de 21 millions d'euros. Leur capacité d'autofinancement permet de couvrir l'investissement direct.

Les régies personnalisées

Ce sont des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC). Elles interviennent dans la distribution d'énergie, la distribution d'eau et l'assainissement, ainsi que dans les transports collectifs et le tourisme.

En 2007, les 554 régies se regroupent principalement autour de 6 grands postes d'activité (la production et la distribution d'énergie, le tourisme, les transports, les activités sportives, les activités culturelles et la distribution d'eau et l'assainissement) qui concentrent 67,1 % des dépenses totales des régies.

Comptes des régies autonomes
(millions d'euros)

	2007 *	Evolution 2007/2006 (en) **	Structure (en %)
Nombre d'établissements	554	510	---
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT			
Ventes, prestations de services et autres	539	1,6	46,4
Dotations et participations reçues	426	8,5	36,7
Autres produits	197	11,9	17,0
Produits totaux de fonctionnement	1 162	5,7	100,0
Frais de gestion courante	387	4,4	35,0
Frais de personnel	322	3,6	29,1
Charges financières	12	8,7	1,1
<i>dont intérêts des emprunts</i>	10	4,4	---
Autres charges	386	10,0	34,9
Charges totales de fonctionnement	1 107	6,2	100,0
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Subventions et participations reçues	69	-18,1	16,6
<i>dont FCTVA</i>	2	---	---
Emprunts	96	25,5	23,1
Autres ressources	250	-1,2	60,2
Ressources totales d'investissement	415	6,0	100,0
Dépenses d'équipement	159	13,8	37,9
Remboursement d'emprunts	37	-2,3	8,8
Autres emplois	224	23,7	53,3
Emplois totaux d'investissement	420	17,1	100,0

(*) Etablissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu en 2007 par le poste comptable

(**) Evolution à champ constant

Equilibre financier des régies autonomes
(millions d'euros)

	2007
Charges de fonctionnement CAF	1 034
Produits de fonctionnement CAF	1 140
Capacité d'autofinancement CAF	106
Emplois d'investissement (hors dettes)	383
Ressources d'investissement (hors emprunts)	319
Capacité (+) ou Besoin (-) de financement	42
- variation d'endettement - a	59
- variation du fonds de roulement - b	101

a : Le signe moins indique un désendettement

b : Le signe moins indique une consommation de fonds de roulement

Recettes et dépenses réelles des régies autonomes selon l'activité en 2007

en millions d'euros

Activité	Eau et/ou assainissement	Production et distribution d'énergie	Activités culturelles et socio-culturelles	Activités sportives	Tourisme	Abattoirs	Transports (hors ramassage scolaire)	Autres et N.D.	TOTAL
Nombre de régies	18	74	101	22	222	8	12	97	554
Produits totaux de fonctionnement	106	187	120	54	175	17	233	270	1 162
dont :									
- ventes, prestations de services et autres	88	169	34	38	49	13	16	132	539
- dotations et participations reçues	2	2	72	12	84	0	208	46	426
Charges totales de fonctionnement	81	177	118	53	172	16	253	237	1 107
dont :									
- frais de gestion courante	28	104	46	16	70	5	21	97	387
- frais de personnel	19	31	62	21	85	6	24	74	322
- charges financières	2	2	1	3	1	0	0	3	12
Ressources totales d'investissement	91	42	6	17	10	6	8	235	415
dont :									
- subventions	33	12	2	2	1	0	0	19	69
- emprunts encaissés	25	5	0	6	2	1	2	55	96
Emplois totaux d'investissement	83	42	6	18	12	7	9	243	420
dont :									
- dépenses d'équipement	62	33	5	12	8	1	2	36	159
- remboursement d'emprunts	10	3	1	5	3	1	1	13	37

Les produits totaux de fonctionnement des régies personnalisées s'élèvent à 1 162 millions d'euros et les charges à 1 107 millions d'euros. La nature industrielle et commerciale des régies implique que leurs recettes proviennent essentiellement des ventes et prestations de service : 539 millions d'euros, soit 46,4 % du total de leurs produits de fonctionnement.

35 % des charges de fonctionnement sont consacrées aux « frais de gestion courante » (entretien et fournitures de petit matériel, transport de personnes ...) et 29,1 % aux frais de personnel.

Les dépenses totales d'investissement sont de 420 millions d'euros, dont 37,9 % au titre de l'équipement et 8,8 % en remboursement d'emprunts, les autres dépenses étant des affectations d'immobilisations corporelles et financières.

Les régies dégagent une capacité de financement de 42 millions d'euros et confortent leur fonds de roulement à hauteur de 101 millions d'euros suite à une variation positive de leur endettement et un bon niveau de la capacité d'autofinancement (106 millions d'euros).

Les services de secours et de protection contre l'incendie (SDIS)

Les services de secours et de protection contre l'incendie sont des établissements autonomes à compétence départementale.

En 2007, les produits de fonctionnement des services de secours et de protection contre l'incendie s'élèvent à 3,9 milliards d'euros. Ils correspondent pour 96,2 % à des dotations et participations provenant quasiment exclusivement de trois types de collectivités : les départements, les communes et les groupements intercommunaux.

Comptes des services de secours et de protection contre l'incendie

(millions d'euros)

	2007 *	Evolution 2007/2006 (en %) **	Structure (en %)
Nombre d'établissements	96	93	---
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT			
Ventes, prestations de services et autres	77	-0,8	2,0
Dotations et participations reçues	3 743	4,0	96,2
Autres produits	72	21,1	1,8
Produits totaux de fonctionnement	3 892	4,2	100,0
Frais de gestion courante	621	0,7	16,6
Frais de personnel	2 720	3,0	72,5
Charges financières	39	0,0	1,0
<i>dont intérêts des emprunts</i>	38	6,6	---
Autres charges	370	-0,3	9,9
Charges totales de fonctionnement	3 750	2,3	100,0
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Subventions et participations reçues	188	-18,2	19,3
<i>dont FCTVA</i>	89	---	---
Emprunts	318	6,4	32,7
Autres ressources	467	2,0	48,0
Ressources totales d'investissement	973	-5,0	100,0
Dépenses d'équipement	761	5,0	73,9
Remboursement d'emprunts	224	-1,8	21,7
Autres emplois	45	-8,5	4,4
Emplois totaux d'investissement	1 030	2,1	100,0

(*) Etablissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu en 2007 par le poste comptable

(**) Evolution à champ constant

Equilibre financier des services de secours et de protection contre l'incendie

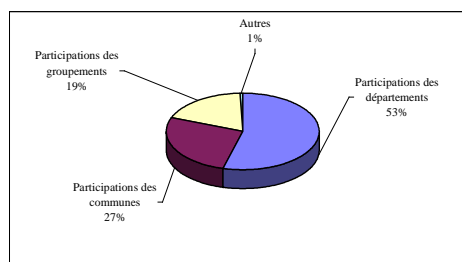
(millions d'euros)

	2007
Charges de fonctionnement CAF	3 425
Produits de fonctionnement CAF	3 841
Capacité d'autofinancement CAF	416
Emplois d'investissement (hors dettes)	806
Ressources d'investissement (hors emprunts)	655
Capacité (+) ou Besoin (-) de financement	265
- variation d'endettement - a	9
- variation du fonds de roulement - b	274

a : Le signe moins indique un désendettement

b : Le signe moins indique une consommation de fonds de roulement

Structure des dotations et participations de fonctionnement



Les charges de fonctionnement s'élèvent à 3,8 milliards d'euros dont 72,5 % sont consacrés aux frais de personnel.

Les ressources d'investissement atteignent 973 millions d'euros dont 32,7 % au titre des emprunts et 19,3 % au titre des subventions et participations. Ces dernières sont en baisse (-18,2 %) par rapport à 2006.

Les emplois d'investissement s'établissent à 1 030 millions d'euros, dont 73,9 % sont consacrés à l'équipement.

En 2007, les services de secours et de protection contre l'incendie équilibrent leur section de fonctionnement et présentent une capacité d'autofinancement de 416 millions d'euros. Ils confortent leur situation financière et présentent une variation positive de leur fonds de roulement.

Pour de plus amples informations sur les finances des services de secours et de protection contre l'incendie, vous pouvez vous reporter à la brochure « Les statistiques financières des SDIS » publiée conjointement par la Direction Générale des Finances Publiques et la Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles.

Les centres de gestion de la fonction publique territoriale (CGFPT)

Les centres de gestion de la fonction publique territoriale sont des organismes à compétence départementale. Ils gèrent les personnels de la fonction publique territoriale (FPT) (régions, départements, communes et leurs établissements publics) : emploi, formation et déroulement de carrière.

Comptes des centres de gestion de la fonction publique territoriale
(millions d'euros)

	2007 *	Evolution 2007/2006 (en %) **	Structure (en %)
Nombre d'établissements	95	95	---
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT			
Ventes, prestations de services et autres	121	7,1	31,6
Dotations et participations reçues	250	7,7	65,3
Autres produits	12	11,4	3,1
Produits totaux de fonctionnement	383	7,6	100,0
Frais de gestion courante	63	3,2	17,5
Frais de personnel	260	8,8	72,4
Charges financières	2	8,9	0,6
<i>dont intérêts des emprunts</i>	2	7,7	---
Autres charges	34	3,3	9,5
Charges totales de fonctionnement	359	7,3	100,0
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Subventions et participations reçues	10	-20,2	16,7
<i>dont FCTVA</i>	2	---	---
Emprunts	33	206,3	55,0
Autres ressources	17	11,9	28,3
Ressources totales d'investissement	60	58,5	100,0
Dépenses d'équipement	35	83,8	56,5
Remboursement d'emprunts	24	66,1	38,7
Autres emplois	3	74,0	4,8
Emplois totaux d'investissement	62	75,6	100,0

(*) Etablissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu en 2007 par le poste comptable
(**) Evolution à champ constant

Equilibre financier des centres de gestion de la fonction publique territoriale

(millions d'euros)	
	2007
Charges de fonctionnement CAF	348
Produits de fonctionnement CAF	380
Capacité d'autofinancement CAF	32
Emplois d'investissement (hors dettes)	38
Ressources d'investissement (hors emprunts)	27
Capacité (+) ou Besoin (-) de financement	21
- variation d'endettement - a	9
- variation du fonds de roulement - b	30

a : Le signe moins indique un désendettement

b : Le signe moins indique une consommation de fonds de roulement

En 2007, les produits de fonctionnement des centres de gestion de la fonction publique territoriale s'élèvent à 383 millions d'euros et proviennent pour 65,3 % de transferts reçus.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 359 millions d'euros dont 72,4 % sont consacrés aux frais de personnel.

Les centres de gestion de la fonction publique territoriale dégagent une capacité d'autofinancement de 32 millions d'euros.

Au terme de l'exercice 2007, les comptes des centres de gestion font apparaître une augmentation du fonds de roulement.

Les associations syndicales de propriétaires

Elles possèdent la personnalité morale et disposent d'une autonomie de décision par rapport à la commune. Cet ensemble comprend des associations syndicales autorisées (ASA), des associations foncières de remembrement (AFR) et des associations foncières urbaines (AFU).

Comptes des associations syndicales de propriétaires (ASA, AFR)
(millions d'euros)

	2007 *	Evolution 2007/2006 (en %) **	Structure (en %)
Nombre d'établissements	12 127	11 729	---
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT			
Ventes, prestations de services et autres	127	-4,5	69,8
Dotations et participations reçues	30	0,3	16,5
Autres produits	25	-7,7	13,7
Produits totaux de fonctionnement	182	-4,3	100,0
Frais de gestion courante	75	4,0	54,7
Frais de personnel	22	2,0	16,1
Charges financières	8	-13,7	5,8
<i>dont intérêts des emprunts</i>	8	-14,0	---
Autres charges	32	8,4	23,4
Charges totales de fonctionnement	137	3,4	100,0
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Subventions et participations reçues	46	-8,9	38,3
<i>dont FCTVA</i>	1	---	---
Emprunts	19	-37,6	15,8
Autres ressources	55	10,5	45,8
Ressources totales d'investissement	120	-19,2	100,0
Dépenses d'équipement	69	-12,9	54,3
Remboursement d'emprunts	32	-26,9	25,2
Autres emplois	26	21,7	20,5
Emplois totaux d'investissement	127	-14,5	100,0

(*) Etablissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu en 2007 par le poste comptable

(**) Evolution à champ constant

Equilibre financier des associations
(millions d'euros)

	2007
Charges de fonctionnement CAF	128
Produits de fonctionnement CAF	174
Capacité d'autofinancement CAF	46
Emplois d'investissement (hors dettes)	95
Ressources d'investissement (hors emprunts)	101
Capacité (+) ou Besoin (-) de financement	52
- variation d'endettement - a	-13
- variation du fonds de roulement - b	39

a : Le signe moins indique un désendettement

b : Le signe moins indique une consommation de fonds de roulement

Leurs principales interventions concernent les travaux d'aménagement agricoles, hydrauliques et forestiers. Les associations consacrent 76,5 % de leurs ressources budgétaires à ces opérations.

En 2007, les produits de fonctionnement des associations syndicales de propriétaires s'élèvent à 182 millions d'euros. Ils proviennent pour 69,8 % de ventes et prestations de service et pour 16,5 % de transferts reçus.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 137 millions d'euros, 54,7 % relevant des frais de gestion courante.

Les sommes engagées par les associations au regard de leur effectif restent très faibles. En moyenne, une association a dépensé 11 297 euros en 2007 pour ses charges de fonctionnement.

Les ressources totales d'investissement atteignent 120 millions d'euros, dont 38,3 % sont constitués par les subventions et participations.

Les dépenses d'investissement sont de 127 millions d'euros, dont 54,3 % consacrées à l'équipement et 25,2 % au remboursement d'emprunts.

A l'issue de l'exercice 2007, les associations syndicales de propriétaires dégagent une capacité d'autofinancement de 46 millions d'euros. Comme pour les années précédentes, cette marge de manœuvre a été consacrée au désendettement.

Recettes et dépenses réelles des associations syndicales de propriétaires selon l'activité en 2007

en millions d'euros

Activité des associations	Eau et/ou assainissement	Tourisme	Voirie	Aménagement de zones industrielles et d'habitation	Activités agricoles et forestières	Autres et N.D.	TOTAL
Nombre d'associations	165	7	136	123	10 604	1 092	12 127
Produits totaux de fonctionnement	5	1	2	4	141	30	182
dont :							
- ventes, prestations de services et autres	4	0	1	4	101	17	127
- dotations et participations reçues	1	1	1	0	20	8	30
Charges totales de fonctionnement	4	1	1	3	106	23	137
dont :							
- frais de gestion courants	2	0	1	2	60	10	75
- frais de personnel	1	0	0	1	14	6	22
- charges financières	0	0	0	0	7	1	8
Ressources totales d'investissement	1	0	2	2	100	15	120
dont :							
- subventions	0	0	1	0	33	12	46
- emprunts encaissés	0	0	0	0	17	2	19
Emplois totaux d'investissement	1	0	1	2	96	27	127
dont :							
- dépenses d'équipement	1	0	1	1	57	9	69
- remboursement d'emprunts	1	0	0	0	27	4	32

Chapitre IV

Méthodologie et lexique

Méthodologie

Pour faciliter l'interprétation des informations présentées dans ce document, il paraît nécessaire de rappeler brièvement quelques notions essentielles concernant les documents budgétaires et comptables en usage.

LES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES ET COMPTABLES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Le budget, document de prévision

Les budgets publics comportent deux sections :

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations concernant l'exploitation, autrement dit la gestion courante des services.

Y sont inscrits notamment :

- *en produits* : les impôts directs et indirects, les dotations versées par l'État, les ressources d'exploitation et du domaine, les produits financiers ;
- *en charges* : les achats de fournitures et de services, les frais de personnel, les allocations et subventions versées, les frais financiers (intérêts de la dette notamment), les reversements de fiscalité.

Les budgets locaux doivent être votés en équilibre. Les produits de fonctionnement doivent donc être égaux ou supérieurs aux charges de fonctionnement. La section de fonctionnement fait ainsi apparaître un solde (l'autofinancement) qui permet le financement d'une fraction des dépenses d'équipement. L'autofinancement figure, à ce titre, dans la section d'investissement, laquelle inclut également d'autres recettes, telles que les subventions et les emprunts.

La section d'investissement retrace toutes les opérations en capital, autrement dit les opérations de dépenses ou de recettes qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine.

Y figurent :

1) En recettes :

- d'une part, la capacité d'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement (cf. lexique) ;
- d'autre part, des recettes réelles d'investissement constituées pour l'essentiel par des "subventions" et des "emprunts".

2) En dépenses :

- les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations) ;

- les dépenses indirectes d'investissement (remboursements de la dette en capital)

La différence entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement détermine le besoin ou la capacité de financement générée(e) par les opérations de l'exercice.

Le besoin de financement est couvert par l'emprunt et/ou la diminution du fonds de roulement.

A l'inverse, la capacité de financement dégagée permet à l'établissement de se désendetter et/ou de conforter son fonds de roulement.

Ainsi, après élimination de toutes les opérations comptables d'ordre (qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie de trésorerie), les comptes de fonctionnement et d'investissement retracent les flux réels de dépenses et de recettes exécutées au cours d'une année.

LES DOCUMENTS QUI RENDENT COMPTE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET

Le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables se traduit, dans l'exécution des budgets des collectivités territoriales, par une distinction entre opérations administratives et opérations comptables et, en conséquence, par la tenue d'une double comptabilité : comptabilité administrative de l'ordonnateur, comptabilité financière du comptable du Trésor.

Ces comptabilités décrivent les opérations réalisées au cours d'un exercice. A la clôture de celui-ci, les opérations sont regroupées dans un compte administratif pour l'ordonnateur, dans un compte de gestion pour le comptable.

Par différence du compte administratif, qui rend compte de l'exécution budgétaire, le compte de gestion présente une comptabilité tenue en partie double et rend compte de l'ensemble du patrimoine de l'établissement public. A ce titre, il comprend des comptes de tiers et financiers, ainsi qu'un bilan de fin d'exercice. Il offre ainsi une vision exhaustive de la situation financière de la collectivité. Il est déposé chaque année à la chambre régionale des comptes.

Les budgets locaux s'exécutent en gestion, c'est-à-dire que les comptes doivent décrire les opérations réalisées au cours d'une seule année dont toutefois le 31 décembre est prolongé fictivement jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement, de manière à permettre le rattachement à la gestion des opérations déjà engagées.

Lexique

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

La capacité d'autofinancement est égale à l'excédent des produits réels de fonctionnement de l'exercice sur les charges réelles de fonctionnement de l'exercice. Ce flux réel permet d'autofinancer une partie des investissements. Toutefois, la capacité d'autofinancement peut n'être que partiellement utilisée au cours de l'exercice. Le solde disponible vient alors renforcer le fonds de roulement.

Les produits et les charges réels sont les opérations budgétaires qui donnent lieu à un encaissement ou à un décaissement modifiant la situation financière de la commune.

BESOIN DE FINANCEMENT

Le besoin de financement se mesure en section d'investissement. Il est égal à l'excédent des dépenses "définitives" sur les recettes "définitives" réalisées au cours de l'exercice. Le calcul intègre la capacité d'autofinancement parmi les ressources d'investissement.

Les opérations définitives sont celles qui ne feront pas l'objet d'un remboursement ultérieur ou qui ne sont pas elles-mêmes le remboursement d'un versement antérieur. Elles excluent tous les flux qui font varier la dette : remboursements en capital, versements correspondant à des engagements inscrits au passif de l'organisme.

Le besoin de financement est couvert par la variation de la dette (les emprunts nouveaux étant d'un montant supérieur aux remboursements d'emprunts) et/ou par les « réserves » internes à la collectivité que constitue le fonds de roulement.

Si, au contraire, les ressources (hors emprunts) sont supérieures aux dépenses (hors remboursements d'emprunts), le besoin de financement est négatif. Il constitue alors une capacité de financement. Cette marge de manœuvre financière est employée pour rembourser la dette en capital par anticipation ou conservée en fonds de roulement.

CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

L'Etat verse des concours financiers importants aux collectivités locales.

D'après la loi de finances, ces concours sont les suivants :

a) Prélèvements sur les recettes de l'Etat :

- dotation globale de fonctionnement (DGF)
- fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)
- autres prélèvements.

b) Subventions de fonctionnement :

- dotation générale de décentralisation (DGD),
- remboursement de l'exonération temporaire de taxe foncière sur les propriétés bâties,
- autres subventions.

c) Subventions d'équipement :

- dotation globale d'équipement (DGE),
- dotation régionale d'équipement scolaire des lycées (DRES),
- dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC),
- subventions spécifiques.

EMPRUNTS

Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus de deux ans contractés pendant l'exercice.

PRODUITS FISCAUX

Fiscalité directe

Les impôts locaux constituent l'essentiel de la fiscalité directe locale :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- la taxe d'habitation
- la taxe professionnelle

Les subventions fiscales, les attributions des fonds de péréquation et de solidarité, ainsi que les dotations de compensation au titre des taxes foncières et de la taxe professionnelle, sont enregistrées sous la rubrique "contributions directes autres que les impositions directes".

Fiscalité indirecte

Les impôts indirects occupent une place importante dans la fiscalité des collectivités territoriales.

Parmi eux, on peut citer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la taxe sur les transports.

FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA (FCTVA)

Au titre du fonds de compensation pour la TVA, l'Etat attribue aux collectivités locales, à leurs groupements et à leurs services, des subventions d'investissement dont le montant est calculé en référence à la TVA acquittée sur leurs investissements réels (équipements).

Pour le calcul des attributions au titre du FCTVA sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) des communautés urbaines et des SAN payées durant l'avant-dernier exercice budgétaire et qui n'ont pas donné lieu, par ailleurs, à récupération directe de la TVA. Pour les communautés de communes et d'agglomération, sont prises en compte les dépenses d'équipement de l'exercice en cours.

Les ressources de ce fonds sont constituées par un prélèvement sur recettes de l'Etat.

Les organismes locaux bénéficiaires sont les collectivités locales, leurs groupements et leurs services, mais aussi les organismes aménageurs ayant passé convention avec elles et ne récupérant pas directement la TVA.

FONDS DE ROULEMENT

Au bilan, part des financements à plus d'un an non employés en couverture d'investissements et qui peut permettre de couvrir les besoins en fonds de roulement. Ces besoins résultent de la différence entre les créances et les dettes courantes (à moins d'un an).

Le bilan est un document comptable de fin d'exercice annexé au compte de gestion. Il présente la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

INTÉRÊTS DES EMPRUNTS

Aux intérêts de la dette à long terme sont ajoutés ceux de la dette à moins d'un an. Celle-ci fait partie des opérations de trésorerie et non des fonds propres. Elle donne lieu à paiement d'intérêts qui sont portés au même compte budgétaire que les intérêts relatifs à la dette à long terme (plus d'un an).

La M14 plus simple au 1^{er} janvier 2006

Une plus grande souplesse de gestion

En réponse aux attentes, la réforme introduit une réelle souplesse de gestion pour les élus. Ainsi, le recours aux engagements pluriannuels est désormais ouvert à l'ensemble des communes et à certaines dépenses de fonctionnement.. En ce qui concerne les provisions, le régime actuel basé sur des risques potentiels est abandonné au profit d'un régime basé sur des risques réels accompagné d'éléments de souplesse dans sa mise en œuvre. Enfin, la possibilité de reprendre certains excédents d'investissement en section de fonctionnement introduit également une certaine souplesse budgétaire et comptable.

L'allègement des procédures complexes

La débudgétisation d'opérations d'ordre patrimoniales complexes (ex : mise à disposition, en affectation, intérêts courus non échus...) dispense l'ordonnateur de toutes prévisions au budget et d'émettre des titres et des mandats pour le passage de ces opérations. Les opérations seront passées par le seul comptable aux vues des informations transmises par l'ordonnateur. S'agissant des opérations de cessions, outre un dispositif d'ouverture de crédits automatiques pour les opérations de sortie du bien de l'actif, seul le prix de cession figurera désormais en recette de la section d'investissement ce qui simplifie également les prévisions budgétaires et facilite la lecture du budget. Ces mesures permettent de lever les difficultés qui pouvaient résulter d'une insuffisance de crédits et améliorent de fait la description u patrimoine et des résultats. Par ailleurs, l'imputation directe des subventions en section d'investissement et leur amortissement sur 15 ans au lieu de 5 permet d'abandonner le dispositif complexe de l'étalement des charges. Enfin, l'ouverture dans certains cas, d'une possibilité de dispense d'affectation du résultat de fonctionnement excédentaire lorsque la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement permet de se dispenser de réunir l'assemblée délibérante.

Définitions comptables des rubriques M14

<i>Libellé des rubriques</i>	<i>Définition comptable M14</i>
Charges de fonctionnement CF	Débit net de la classe 6, D739
Charges réelles de fonctionnement (CFCAF)	Débit net classe 6 (sauf 6741, 675, 676, 68), D739
Achats et charges externes	Débit net des comptes 60, 61, 62 (sauf 621)
Charges de personnel	Débit net des comptes 621, 631, 633, 64
Subventions de fonctionnement et contingents	Débit net des comptes 655, 6573, 6574
Reversement et restitution sur impôts et taxes	Débit du compte 739
Charges financières	Débit net du compte 66
Intérêts des emprunts	Débit net du compte 6611
Produits de fonctionnement PF	Crédit net de la classe 7, D739
Produits de fonctionnement réels (PFCAF)	Crédit net classe 7 (sauf 775, 776, 777, 78), D739
Ventes, prestations de service	Crédit net du compte 70
Dotations et participations	Crédit net du compte 74
DGF (dotation globale de fonctionnement)	Crédit net du compte 741
Impôts et taxes	Crédit net 73, Débit 739
Impôts locaux	Crédit net 731
Résultat comptable	PF - CF
Capacité d'autofinancement (CAF)	PFCAF – CFCAF
Emplois réels d'investissement	Débit des comptes 20, 21 (sauf 217), 23 - crédit des comptes 237, 238, débit du compte 102 (sauf 1027, 10229), débit du compte 13 (sauf 139) +débit des comptes 26 (sauf 269), 27 (sauf 279, 2768), 454, 456, 457, 458, 481, débit du compte 16 (sauf 16449, 166, 1688, 169)
Dépenses d'équipement	Débit 20, 21 (sauf 217), 23, -Crédit (237, 238) -Débit 204
Subventions d'équipement versées	Débit 204
Remboursements d'emprunts	Débit 16 (sauf 16449, 166, 1688, 169)
Ressources réelles d'investissement	Crédit du compte 102 (sauf 1027, 10229), crédit des comptes 13 (sauf 139), 231, 232, 26 (sauf 269), 27 (sauf 279, 2768), 454, 456, 457, 458, crédit net du compte 775, crédit du compte 16 (sauf 16449, 166, 1688, 169)
Dotations et fonds divers	Crédit 102 (sauf 1027, 10229)
FCTVA (fonds de compensation de la TVA)	Crédit 10222
Subventions et participations d'équipement	Crédit 13 (sauf 139)
Emprunts	Crédit 16 (sauf 16449, 166, 1688, 169)
Excédent Brut de Fonctionnement (EBF)	Crédit (70, 71, 72, 73, 74, 75)-Débit (60, 61, 62, 63, 64, 65)
Produits des cessions d'immobilisations	C775
Encours total de la dette	SC 16 (sauf 1688, 169)
Encours des dettes bancaires et assimilées	SC 163, 164 (sauf 16449), 167 (sauf 1676), 1681, 1682